



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de la culture

Le mercredi 19 novembre 1997 — N° 73

Consultations particulières sur le document intitulé
Une grande bibliothèque pour le Québec (5)



Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture

Le mercredi 19 novembre 1997

Table des matières

Auditions	1
Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)	1
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)	5
Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)	9
Mémoires déposés	14
Remarques finales	
M. Pierre-Étienne Laporte	14
Mme Louise Beaudoin	17

Autres intervenants

M. Jean Garon, président

- * Mme Danielle Champagne, ABPQ
- * M. Michel Lacoursière, idem
- * Mme Josée Saint-Marseille, CBPQ
- * M. Denis Boyer, idem
- * M. Yves Beauregard, SODEP
- * M. André Thibault, idem

- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le mercredi 19 novembre 1997

Consultations particulières sur le document intitulé
Une grande bibliothèque pour le Québec

(Quinze heures cinquante-trois minutes)

Association des bibliothèques
publiques du Québec (ABPQ)

Le Président (M. Garon): Je déclare la séance ouverte. Rappelons le mandat de la commission, qui est de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques sur le rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque intitulé *Une grande bibliothèque pour le Québec*.

M. le secrétaire, y a-t-il lieu d'annoncer des remplacements?

Le Secrétaire: Aucun, M. le Président.

Le Président (M. Garon): Alors, je donne l'ordre du jour de la journée. À 15 heures... Bien, là, c'est théorique, disons. On en parlera par après. Alors, l'ordre du jour qui était prévu était: à 15 heures, l'Association des bibliothèques publiques du Québec; 15 h 45, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec; 16 h 30, Société de développement des périodiques culturels québécois; 17 h 15, nos remarques finales; 18 heures, ajournement.

Alors, comme vous constatez qu'un Parlement peut tout faire sauf changer un homme en femme, il ne peut pas reprendre le temps qui est écoulé non plus. Alors, nous allons devoir faire une entente, au fond, où je propose qu'au lieu qu'on entende chaque groupe 45 minutes on entende chaque groupe 30 minutes, ce qui va nous mener à 17 h 30; et, comme les remarques finales sont de 15 minutes par parti, ça va nous mener directement à 18 heures. Est-ce que vous êtes d'accord?

Une voix: D'accord.

Une voix: Oui, d'accord.

Auditions

Le Président (M. Garon): D'accord? Alors, j'invite immédiatement les porte-parole de l'Association des bibliothèques publiques du Québec à s'approcher de la table des intervenants. Mme Danielle Champagne est la vice-présidente, directrice de la bibliothèque de Brossard. Si vous êtes le principal porte-parole, si vous voulez vous présenter et présenter les gens qui vous accompagnent, nous avons, comme on vient de vous le dire, une demi-heure, donc 10 minutes approximativement pour votre exposé et 10 minutes pour chacun des partis représentés autour de cette table. Alors, à vous la parole.

Mme Champagne (Danielle): Je m'excuse, M. le Président, il y a une erreur. C'est M. Michel Lacoursière, qui est administrateur, qui va faire la présentation.

Le Président (M. Garon): Alors, que M. Lacoursière se présente et présente les gens qui l'accompagnent.

M. Lacoursière (Michel): M. le Président, Mme la ministre, membres de la commission, l'Association des bibliothèques publiques du Québec vous remercie de votre invitation et est heureuse de participer à cette commission parlementaire concernant la Grande bibliothèque du Québec.

Je vais vous présenter les personnes qui m'accompagnent et qui sont toutes membres du conseil d'administration de l'Association des bibliothèques publiques du Québec: Mme Danielle Champagne, qui est directrice de la bibliothèque de Brossard, Suzanne Rochefort, qui est directrice de la bibliothèque de Lévis, et Alain Larouche, directeur de la bibliothèque de Tracy, ainsi que moi-même, Michel Lacoursière, directeur de la bibliothèque de Trois-Rivières.

Nous espérons répondre au vœu de Mme Beaudoin et contribuer à améliorer et préciser le concept de la Grande bibliothèque. D'entrée de jeu, nous tenons à remercier Mme Beaudoin pour sa prise de position confirmant qu'aucune somme consacrée au réseau des bibliothèques ne sera drainée par le projet de GBQ et précisant également que la revitalisation des bibliothèques publiques demeure un objectif prioritaire.

L'Association des bibliothèques publiques du Québec représente près de 150 bibliothèques publiques dites autonomes sur l'ensemble du territoire québécois. Nous rejoignons près de 80 % de la population. La majorité d'entre elles font également partie de l'un ou l'autre des 11 regroupements régionaux des bibliothèques publiques. Notre Association entretient d'ailleurs d'étroites relations avec ces regroupements qui constituent l'assise de la coopération entre bibliothèques publiques. D'ailleurs, les 11 regroupements ont donné leur accord formel au mémoire qui vous est présenté aujourd'hui. Les BPQ envisagent d'ailleurs de modifier leur statut et règlements pour devenir la Fédération des regroupements régionaux.

L'intérêt grandissant de nos membres pour le partage des ressources et la coopération a amené notre Association à s'intéresser de très près au projet de grande bibliothèque initié par le gouvernement. En mai dernier, devant les membres du comité Richard, l'Association avait clairement

manifesté son appui au projet. L'Association a reconnu alors que le rapprochement des fonctions de diffusion de la Bibliothèque centrale de la ville de Montréal et de la Bibliothèque nationale du Québec pourrait même préfigurer des relations que devront développer entre elles les bibliothèques publiques au cours des prochaines années. Face au développement accéléré des nouvelles technologies de l'information et à l'émergence des réseaux, les bibliothèques publiques n'ont plus vraiment le choix. Elles doivent coopérer pour suivre le mouvement. Les pressions budgétaires qui s'exercent maintenant sur elles ne feront d'ailleurs que stimuler les recherches de partenariat non seulement entre bibliothèques, mais également avec l'industrie des nouvelles technologies de l'information. Les bibliothèques publiques ont le devoir de faire éclater leurs murs pour permettre à l'ensemble des Québécoises et des Québécois d'avoir accès à la même information. Autrement, nous risquons de développer une société à deux niveaux où les infopauvres côtoieront les inforiches.

Pour les membres de notre Association, le projet de la GBQ s'inscrit essentiellement dans l'ordre des moyens dont nous devons nous doter pour bâtir un véritable réseau national. L'intérêt premier que nous manifestons pour ce projet n'a d'ailleurs rien à voir avec le bâtiment projeté ni même avec la présence sous un même toit des collections des deux bibliothèques.

● (16 heures) ●

Pour les citoyens de la majorité des régions du Québec, le bâtiment de la GBQ sera d'abord perçu comme un équipement montréalais répondant aux besoins de la métropole. Pour qu'elle puisse devenir un équipement d'envergure nationale, la GBQ devra participer activement au réseautage des bibliothèques en partageant son expertise et en favorisant la mise en commun d'outils documentaires. À ce chapitre, nous devons admettre que le leadership national fait cruellement défaut actuellement. L'abolition de la Direction des bibliothèques publiques en 1994 a consacré en quelque sorte le retrait de l'État dans son rôle de leader et de promoteur de ce projet de société que devrait être le réseau des bibliothèques publiques. Depuis, les associations nationales comme la nôtre tentent désespérément de maintenir un certain cadre normatif pour éviter l'érosion des acquis.

Même si elle a connu un développement spectaculaire au cours des 20 dernières années, la situation des bibliothèques publiques demeure encore bien fragile, car, contrairement au reste de l'Amérique anglo-saxonne, nous ne pouvons compter sur une tradition centenaire pour faire la démonstration de leur nécessité. Lors du colloque sur les bibliothèques publiques en septembre dernier, la majorité des participants ont d'ailleurs reconnu que le développement d'un leadership national demeurerait fondamental pour éviter l'apparition de profondes disparités entre les bibliothèques du Québec. La GBQ arrive donc à une période charnière où elle pourra agir comme point d'ancrage du réseau si elle sait écouter les besoins du milieu et proposer des solutions imaginatives.

À partir de ce constat, le projet de GBQ nous apparaît davantage pertinent sous l'aspect des mandats

nationaux et de leur impact sur l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques du Québec. Le rapport du comité mentionne que le mandat national de la GBQ se traduit par un rôle important de soutien et d'expertise-conseil à l'endroit de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec. Sur ce plan, la GBQ pourra sans doute contribuer au développement et au rayonnement du réseau des bibliothèques.

Nous devons cependant vous signaler certaines craintes exprimées par nos membres. Comment ces mandats nationaux pourront coexister et se positionner face aux opérations quotidiennes de la GBQ? Il nous semble qu'il y ait un danger que ces nobles visées d'ordre national soient noyées dans les préoccupations journalières et locales de l'institution. À titre d'exemple, les compressions budgétaires sont une réalité bien contemporaine. Comment s'assurer que les ressources dédiées aux mandats nationaux seront traitées équitablement et seront même sauvegardées en période de restrictions?

Ces questions amènent notre Association à vouloir préciser comment devraient s'exercer ces mandats nationaux, quelles garanties peuvent être offertes quant à leur actualisation et quel sera le lien réel entre la GBQ et le réseau des bibliothèques publiques.

En conséquence, l'Association des bibliothèques publiques du Québec émet les recommandations suivantes concernant la réalisation du projet de grande bibliothèque du Québec:

1° Que le conseil d'administration de la GBQ réserve un siège pour un représentant des bibliothèques publiques du Québec. Ce représentant serait nommé après consultation de l'Association;

2° Que la GBQ prévoie un centre de responsabilité distinct qui est redevable de répondre aux mandats nationaux concernant les bibliothèques publiques. Ce centre pourrait prendre la forme d'un secrétariat aux bibliothèques publiques;

3° Que des enveloppes protégées soient reconnues afin de répondre aux mandats nationaux. Ces enveloppes incluraient, entre autres, les ressources humaines et les ressources financières dédiées à l'atteinte de ces objectifs;

4° Que la loi constitutive de la GBQ prévoie l'inscription des mandats nationaux, de la structure retenue afin d'y répondre et des ressources qui seront mises en oeuvre;

5° Que la loi constitutive prévoie des mécanismes de liaison entre la GBQ et l'Association des bibliothèques publiques. Par exemple l'Association pourrait jouer un rôle-conseil auprès de la GBQ concernant le domaine des bibliothèques publiques, et le secrétariat pourrait remplir un rôle de soutien auprès de l'Association.

Nous estimons que le projet de grande bibliothèque du Québec doit avoir un impact significatif dans l'ensemble du Québec et non seulement dans la grande région de Montréal. Les moyens privilégiés que le gouvernement du Québec s'apprête à mettre en oeuvre doivent avoir des retombées pour l'ensemble des Québécois.

La GBQ possède également un fort potentiel au niveau de la coopération, de la concertation et de la mise

en commun des ressources entre les bibliothèques qui doit être mis à profit pour notre collectivité. Elle doit jouer un rôle d'interface et de catalyseur entre les différents réseaux de bibliothèques pour assurer un développement harmonieux des institutions et une accessibilité optimale des citoyens aux ressources documentaires.

Dans le réseau des bibliothèques et plus particulièrement dans le secteur de la lecture et de l'information, les besoins sont présentement immenses. Les défis sont imposants et les enjeux sont majeurs. Le rapport *Une grande bibliothèque pour le Québec* l'exprime très bien. La bibliothèque publique est et sera une ressource essentielle au développement de la personne et de la société québécoise. La Grande bibliothèque du Québec doit y contribuer à l'échelle du Québec. Merci.

Le Président (M. Garon): Mme la ministre.

Mme Beaudoin: Oui, M. le Président, merci. Alors, M. Lacoursière, merci. Je dois vous dire que c'est extrêmement important ce que votre Association vient nous dire aujourd'hui. Les CRSBP sont venus, je pense que c'est la semaine dernière, et l'Association des bibliothèques de l'île de Montréal aussi. Donc, c'était à votre tour aujourd'hui, et, comme vous le dites, les bibliothèques membres rejoignent près de 80 % de la population du Québec. Donc, c'est extrêmement important. De toute façon, vous savez que, dès que je vais en région, habituellement je vais faire un tour à la bibliothèque — on en inaugure encore, fort heureusement, quelques-unes — mais c'est surtout pour voir justement comment ça fonctionne, comment ça marche.

Donc, votre prise de position est extrêmement importante. Je vous remercie d'avoir pris la peine de venir devant nous aujourd'hui pour nous le dire, manifester clairement, comme vous le dites, votre appui au projet dans une perspective — et je l'ai bien comprise — de mandats nationaux, de mandat national pour la Grande bibliothèque. Comme vous le dites: Bien, évidemment, physiquement, la bibliothèque sera à Montréal. Alors, les personnes physiques qui vont s'y rendre vont d'abord être des personnes de l'île et, espérons-le, de la région métropolitaine. Si on inclut ma région, la Montérégie, ça fait la moitié de la population du Québec. Mais, il y a quand même cette dimension qui est très présente dans le rapport, comme vous avez pu le voir, de réseautage, de mandats nationaux, justement cette idée d'irrigation de l'ensemble du réseau et d'irrigation, je dirais, dans les deux sens. Ce n'est pas à sens unique. C'est extrêmement important.

Vous dites aussi d'autres choses — et, en effet, vous le dites très bien — dans l'ordre des moyens dont nous devons nous doter pour bâtir un véritable réseau national. Donc, ce que j'ai dit et ce que je répète devant vous, non seulement cet engagement de faire en sorte que les budgets consacrés aux bibliothèques publiques hors Grande bibliothèque ne soient aucunement affectés, mais, au contraire, justement, via la politique de la lecture, je sais que c'est l'ensemble du réseau qui doit être rehaussé et

qu'on doit terminer à un moment donné le rattrapage commencé. Mais vous expliquez bien aussi qu'on ne peut pas compter — en milieu francophone tout au moins — sur une tradition centenaire. Alors, ce retard-là a été extrêmement douloureux parce que c'est depuis, quoi, les années soixante, depuis la Révolution tranquille, qu'on s'est mis donc, et même plus tard, à construire véritablement ce réseau de bibliothèques.

Alors, je retiens très bien, là, j'en prends bonne note, des cinq propositions que vous déposez. On va les étudier, bien sûr, au ministère très attentivement avec, justement, le comité provisoire de la Grande bibliothèque. J'aimerais, en terminant, vous demander peut-être de me le dire encore un peu plus et un peu mieux, en élaborant davantage, quand on parle de mandat national: Qu'est-ce qui vous semble prioritairement le plus important? Et ensuite j'aimerais tout simplement demander à Mme Champagne... On me dit que, dans sa bibliothèque, à Brossard, il y a 52 % de la population qui est abonnée.

Mme Champagne (Danielle): Disons qu'il y en a 40 % qui est abonnée. Mais un sondage Léger & Léger vient d'être fait dans la municipalité et j'ai découvert que 52 % des gens avaient indiqué qu'ils étaient venus dans l'année à la bibliothèque municipale. Alors, on en a, par contre, presque 40 % de bien inscrits et valides.

Mme Beaudoin: Alors, même à 40 %, vous êtes bien au-delà de la moyenne québécoise.

Mme Champagne (Danielle): Dans une population qui est en grande partie multiethnique aussi à Brossard.

Mme Beaudoin: Absolument. Alors, expliquez-moi comment vous faites ça pour que ce beau succès, finalement, d'abonnements et de présences... Pardon? Oui. Le président faisait une boutade. Alors, comment vous faites pour les attirer? Quand même, 40 %, c'est beaucoup. Et qu'est-ce que c'est qui fait qu'il y a 40 % de gens qui s'abonnent chez vous?

● (16 h 10) ●

Mme Champagne (Danielle): Je pense que, d'une part, dans notre milieu, la bibliothèque a toujours été quelque chose d'important. Elle a été issue, au préalable, de comités de citoyens qui ont demandé à la ville de créer une bibliothèque et elle a toujours été, aussi, supportée financièrement par la municipalité. C'est donc une institution culturelle importante, un milieu de vie, et on a, d'une part, des moyens qui nous permettent, mais aussi beaucoup de travail qui se fait. Nous avons un personnel compétent, une bonne équipe, il y a beaucoup d'animation. Et tout se fait constamment avec un lien constant avec le citoyen: être à l'écoute de ses besoins et développer les collections en fonction des besoins et les services en fonction des besoins de la population. Mais, chez nous, on constate que les enfants sont d'abord à l'école, c'est là qu'on les initie. Et, dès le point de départ, à Brossard, on a mis toute l'emphase pour aller chercher la petite enfance, qu'ils viennent à des heures du conte, beaucoup d'animation

au niveau des enfants pour en faire des poissons dans l'eau, de manière que maintenant... Moi, je suis là depuis 1978, ce que je sais, c'est que les enfants qui étaient là au tout début sont les adolescents qui nous fréquentent, et on espère même les futurs décideurs aussi pour les bibliothèques. Mais c'est, dès le point de départ, une intégration dans le milieu entre autres au niveau des jeunes.

Mme Beaudoin: Je pense que c'est intéressant ce que vous dites. En effet, je crois que c'est à la maternelle qu'il faut commencer à intéresser les enfants.

Mme Champagne (Danielle): Trois ans, deux ans.

Mme Beaudoin: Trois ans! Bien, coudon, c'est formidable, on va les prendre au berceau bientôt.

Mme Champagne (Danielle): De fait, c'est au tout premier âge. Il faut que l'enfant apprenne que, au niveau du livre, c'est important de le fréquenter le livre et c'est là que ça s'initie. Il faut le continuer par la suite.

Mme Beaudoin: Mais je ne me trompe pas en disant que 40 %, c'est beaucoup par rapport à la moyenne.

Mme Champagne (Danielle): La moyenne doit être aux alentours de 30 %, 33 %. C'est la charnière plus difficile à aller refaire. Mais la bibliothèque, c'est quelque chose au niveau de la famille aussi. C'est une fréquentation qui est importante. Lorsqu'on va chercher l'enfant, on va chercher le parent. On vend bien le Corn Flakes aux enfants, c'est la même chose, la bibliothèque, c'est vendu, mais aussi les services d'appoint pour les adultes également.

Mme Beaudoin: Très bien. Donc, peut-être que vous pourriez faire quelques commentaires supplémentaires concernant les mandats nationaux et le mandat national de la Grande bibliothèque. Qu'est-ce qui vous semble prioritaire?

M. Lacoursière (Michel): Par rapport aux mandats nationaux, peut-être, en premier, dire qu'on les voit dans l'idée de prendre la relève. On voit la Grande bibliothèque du Québec prendre la relève de l'ancienne Direction générale des bibliothèques publiques. Donc, on dit...

Mme Beaudoin: Qui a été abolie par qui? Je m'excuse, M. Lacoursière. En 1994, comme on était au pouvoir tous les deux en 1994, le Parti libéral et le Parti québécois, ça a été aboli quand en 1994. Ha, ha, ha!

M. Lacoursière (Michel): Oh! Là, je ne peux pas vous dire précisément, Ha, ha, ha!

Mme Beaudoin: Quel mois?

M. Lacoursière (Michel): Mais ce que je peux vous dire par exemple, c'est que l'abolition de la Direction

générale des bibliothèques a été ressentie durement dans le réseau des bibliothèques publiques, et on voit la Grande bibliothèque assumer ce rôle-là dans l'esprit que c'est présenté dans le rapport du comité Richard.

Au niveau des mandats nationaux maintenant, nous sommes très à l'aise avec la description des mandats dans le rapport. Maintenant, l'élément de la Grande bibliothèque comme un centre d'expertise nationale et un centre de coordination nous apparaît de première importance et aussi comme un élément qui va avoir un impact majeur dans le fonctionnement quotidien des bibliothèques.

Peut-être, pour donner un exemple, pour bien illustrer... On parle de l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans les bibliothèques, on parle de l'accès, par exemple, à l'information, aux banques de données qui sont sur cédérom. À première vue, ça peut apparaître assez simple: on installe un ordinateur, on achète des banques de données sur cédérom, puis on dit: Bon, on met ça à la disponibilité des gens. Sauf que je dirais que presque dans chacune des bibliothèques on rencontre les mêmes problèmes. Nous n'avons pas l'expertise pour cette installation-là. Même les services informatiques de nos municipalités ne traitent pas avec ce type d'équipement et ce type de logiciel ou de support à l'information. Donc, nous devons réinventer la roue dans chacun de nos milieux. C'est lourd, c'est pénible, et ça nous oblige à y mettre beaucoup d'énergie, tandis que la Grande bibliothèque pourrait développer une expertise à ce niveau-là. Et on pourrait s'y référer.

Je pense que, également, la Grande bibliothèque, comme bibliothèque d'appoint qui a accès à cause de sa collection à une masse d'informations documentaires, pourrait jouer un rôle majeur dans le sens de compléter l'information et les ressources documentaires que chaque bibliothèque possède présentement et jouer le rôle d'interface avec les autres réseaux de bibliothèques, entre autres le réseau universitaire. Donc, je pense que c'est, entre autres, deux rôles majeurs.

Mme Beaudoin: Merci beaucoup. Alors, merci encore pour votre intervention extrêmement bienvenue dans tous les sens du terme. Et je dois dire, M. le Président, en terminant que c'est le Parti libéral qui a aboli la Direction des bibliothèques au ministère.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Garon): M. le député d'Outremont.

M. Laporte: Merci, M. le Président. Moi aussi, tout comme ma collègue la ministre, j'ai trouvé votre rapport fort intéressant. Je voudrais revenir juste sur cette question dont vous faites état à la page 2, à savoir le leadership national que jouerait la Grande bibliothèque. C'est écrit dans le rapport de M. Richard, mais ma question, c'est la suivante: En lisant le rapport de M. Richard, j'ai eu, disons, l'impression — comment dirais-je — malheureuse qu'il y avait énormément de missions qui étaient attribuées

à ce grand animal dont on parle depuis tant de temps. Il y a une mission évidemment de gestion stratégique du réseau, ce que vous appelez, vous, de «leadership national», c'est-à-dire que ça donne des orientations, des axes de développement, ça donne de l'expertise, ça soutient, et ainsi de suite.

Et il y a aussi la gestion administrative et non pas stratégique, mais la gestion vraiment «manageriale» des conservations puis de la diffusion, là. La question que je vous demande, c'est: Ne trouvez-vous pas que, entre toutes ces fonctions d'un grand organisme comme celui dont on parle, il risque d'avoir des interférences? Comment va-t-on s'y prendre pour que tous ces modes de gestion sur des clientèles, des missions, des contraintes, des ressources différentes puissent être articulés dans un appareil qui est efficace, là, et performant?

M. Lacoursière (Michel): Pour nous, je dirais que ça nous semble assez intéressant dans le concept de la Grande bibliothèque d'avoir justement ce mélange de fonctions. Parce que la Grande bibliothèque va dans son quotidien être une bibliothèque, dans le sens qu'elle va opérer, au niveau de la diffusion de documents, donc les documents de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque centrale de la ville de Montréal, et elle-même va développer une expertise à titre de bibliothèque parmi la population et auprès de clientèles diverses. Ce que l'on voit, on peut dire, d'intéressant, c'est qu'elle va pouvoir transférer cette expertise-là auprès de l'ensemble des bibliothèques et, à ce moment-là, jouer pleinement son rôle au niveau des mandats nationaux. Donc, on pense que l'opération comme telle va alimenter la bibliothèque au niveau de l'expertise qu'elle va pouvoir ensuite transposer au niveau du réseau. Évidemment, nous croyons que ce sont deux aspects complémentaires et qui ne sont pas, comme tels, je dirais, en opposition. Nous les voyons plutôt de façon complémentaire.

M. Laporte: Donc, pour vous, il n'y a pas de risque de surcharge fonctionnelle, finalement.

M. Lacoursière (Michel): Ce que nous avons exprimé aussi dans notre mémoire, c'est que les mandats nationaux devraient relever d'une unité administrative distincte...

M. Laporte: D'accord.

M. Lacoursière (Michel): ...qui pourrait s'appeler, là, le secrétariat aux bibliothèques publiques et qui serait redevable vis-à-vis du conseil d'administration de répondre de l'atteinte des mandats nationaux ou des objectifs annuels qui seront établis.

M. Laporte: Donc, ce serait une espèce de division stratégique, quoi.

M. Lacoursière (Michel): Oui, exact.

● (16 h 20) ●

M. Laporte: D'accord. C'est ce qu'on appelle le modèle divisionnel. C'est tout, M. le Président, à moins que mon collègue ait des questions.

Le Président (M. Garon): Alors, je remercie les représentants de l'Association des bibliothèques publiques du Québec de leur contribution aux travaux de cette commission et, comme le temps est écoulé, puisqu'il n'y a pas d'autres parlementaires qui me demandent de poser des questions, j'invite maintenant la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec à s'approcher de la table des intervenants.

Nous avons une demi-heure ensemble, c'est-à-dire, normalement, 10 minutes pour votre exposé, 10 minutes pour chacun des partis, des groupes parlementaires. Si vous voulez, la porte-parole principale, si elle veut se présenter, présenter les gens qui l'accompagnent et puis commencer son exposé.

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)

Mme Saint-Marseille (Josée): Merci, M. le Président. Mme la ministre, mesdames, messieurs, je me présente. Je suis Josée Saint-Marseille, présidente de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, la CBPQ.

Je vous présente mes collègues: à ma gauche, Mme Régine Horinstein, qui est directrice générale à cette Corporation, et M. Denis Boyer, vice-président de cette même Corporation et directeur de la Bibliothèque municipale de Hull.

En tout premier lieu, nous aimerions remercier les membres de la commission parlementaire de permettre aujourd'hui à notre association d'exprimer son point de vue sur le projet de la Grande bibliothèque.

Compte tenu du temps alloué, je ne ferai pas une lecture intégrale du document que nous vous avons remis et reprendrai seulement certains points.

Rappelons tout d'abord que la CBPQ a été constituée en 1969 par une loi du gouvernement du Québec. C'est le seul organisme mandaté pour représenter exclusivement la profession de bibliothécaire au Québec. Seuls ses membres sont autorisés à porter le titre de bibliothécaire professionnel.

Ayant comme objectifs fondamentaux le développement des services de bibliothèques, l'établissement des normes de compétence pour ses membres et la promotion de leur intérêt professionnel, la CBPQ compte plus de 700 membres à travers le Québec.

D'emblée, nous affirmons loger beaucoup d'espoir dans le projet de la GBQ, projet unique dans l'histoire des bibliothèques du Québec. C'est avec enthousiasme que nous avons accueilli l'idée du projet qui donnera enfin une plus grande visibilité aux bibliothèques. C'est ce même intérêt qui nous porte à soumettre notre avis sous plusieurs aspects du rapport. Il nous semble essentiel de préciser la définition du concept établi, à savoir que la Grande bibliothèque du Québec, la GBQ est une entité nouvelle, distincte de la

BNQ ainsi que de la BCM. Elle réunit au point de départ deux collections, celle de la BNQ consacrée à la diffusion et celle de la BCM. Si nous insistons sur cet aspect, c'est qu'il a semblé y voir une différente interprétation et qu'il est nécessaire de lever toute ambiguïté sur le sujet. À notre avis, voici quelques préalables à la réussite du projet.

La création d'une bibliothèque hybride nécessite une redéfinition et l'affirmation du rôle et du partage de responsabilités particulièrement entre la GBQ et la BNQ. En effet, à la lecture du rapport, il apparaît que certaines fonctions dites nationales assumées jusqu'à présent par la BNQ sont dorénavant dévolues à la nouvelle entité, entraînant ainsi un besoin de précision des rôles et du leadership respectif de ces deux bibliothèques.

De la même manière, il est tout aussi important de maintenir à l'esprit que la disparition de la BCM ne doit nullement nuire au développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La création de la GBQ ne dispense pas la ville de Montréal de sa responsabilité d'offrir des services de qualité, de revitaliser et d'augmenter les budgets de son réseau de bibliothèques afin de répondre à la réalité des besoins d'une métropole.

Ainsi, dans le contexte du transfert des coûts aux municipalités, il y a lieu d'exercer, avec la venue de la nouvelle entité, une grande vigilance quant à la tentation de couper dans le budget de développement des bibliothèques de Montréal. À cet égard, la politique du livre et de la lecture qui sera déposée vers la fin de l'année devrait tenir compte des incidences du transfert des coûts aux municipalités sur le fonctionnement des bibliothèques et préconiser des mesures de correction. De plus, il est impératif de préciser clairement le rôle qu'assumera la GBQ envers les succursales de la ville de Montréal, particulièrement en matière de services de référence et recherche.

Il en va ainsi de la gamme de services qu'entend offrir la GBQ. Il serait fort judicieux de préciser rapidement et de façon concrète les services de première ligne qu'entend offrir la nouvelle bibliothèque. Le désir de réaliser les différents objectifs, tels que la francisation des immigrants, les services aux clientèles particulières, la formation aux nouvelles technologies et le programme d'alphabétisation, n'en garantit pas la réalisation. De plus, la définition des services est essentielle pour pouvoir préciser les types de ressources nécessaires à la GBQ tant financières, humaines, technologiques que spatiales.

D'autres conditions sont essentielles à la réalisation de ce projet: la levée du moratoire sur le programme de construction et de rénovation de bibliothèques au Québec, le maintien des subventions aux achats de collections et le rétablissement des subventions au fonctionnement des bibliothèques publiques. En permettant parallèlement le développement du réseau des bibliothèques publiques à travers l'ensemble du Québec, celui de la ville de Montréal et la GBQ, le Québec tout entier aura accès à un réseau d'informations de qualité. On peut enfin obtenir un paysage homogène d'accès à l'information et à la lecture.

Puisque la politique du livre et de la lecture doit être déposée en fin d'année, ayant ceci à l'esprit, il nous semble

important d'accorder une attention particulière à la clientèle scolaire. Faut-il le rappeler, le goût de lire commence à l'école. Il est donc plus que nécessaire de maintenir le développement du réseau scolaire de bibliothèques. Ainsi, seulement peut-on espérer augmenter la fréquentation du nombre de jeunes lecteurs en bibliothèque et à la GBQ. C'est pourquoi il est de la responsabilité de la GBQ de stimuler le réseau des bibliothèques scolaires par la conception de programmes encourageant les jeunes à la lecture.

Compter uniquement sur l'ampleur du projet pour sa future fréquentation n'est pas une garantie d'affluence automatique. C'est pourquoi nous préconisons l'élaboration d'un plan de promotion de la GBQ afin de gagner à l'avance la population et de créer un effet d'attente chez elle. L'ouverture et la fréquentation n'en seront qu'un plus grand succès.

Autre aspect et non le moindre: la nécessité de transparence dans tout le processus d'élaboration de la GBQ tant au niveau des protocoles d'entente que le plan d'architecture, les nominations, etc. Cet aspect est considéré essentiel pour asseoir la crédibilité du projet auprès de la population en général et des milieux concernés en particulier. Relativement au protocole d'entente entre les intervenants, nous croyons que ces derniers doivent déterminer très clairement les modalités de fonctionnement et de partage des ressources humaines et matérielles des divers intervenants tout en mettant à l'abri la nouvelle institution d'un contrôle unilatéral exercé par l'une de ces deux composantes, la BNQ ou la ville de Montréal. Les protocoles doivent être à l'abri des changements de gouvernement afin de garantir une stabilité dans le fonctionnement de la GBQ.

La CBPQ considère aussi que la nomination du responsable de cette bibliothèque est une priorité, puisqu'elle permettrait de mettre en place toute la philosophie sous-jacente de la GBQ et d'articuler les premières phases de fonctionnement bien avant la construction. Un plan de développement de la GBQ s'avère essentiel à la préparation de la venue de la nouvelle institution.

Quant au budget de fonctionnement, le rapport fait état d'un montant de 25 000 000 \$ dont une partie, soit près de 50 %, pourrait venir des budgets de fonctionnement actuels de la BNQ et de la BCM. Nous émettons quelques réserves quant à ce budget. Il ne semble pas y avoir de garantie sur la récupération systématique du budget de fonctionnement de la BCM. Quels seront les budgets alloués au réseau des bibliothèques et quelle part ira à la Bibliothèque centrale? De plus, le budget de fonctionnement de 25 000 000 \$ inclut 2 200 000 \$ seulement au chapitre des acquisitions de documents de la part de la BCM.

En considérant qu'une nouvelle institution veuille attirer une plus grande clientèle que ne le font actuellement la BNQ et la BCM, le renouvellement des collections est primordial, particulièrement dans l'implantation du projet. Le rapport évoque un taux de croissance minimal de 6,5 % de la collection de livres et de 10 % de la collection audiovisuelle, mais de quelles collections parle-t-on? De la

collection unifiée, qui comptera 2 000 000 de documents, ou seulement de la part de la BCM, 500 000 documents, tout en tenant compte que la BNQ constitue sa collection par le dépôt légal et Montréal, par l'achat?

Or, le taux de fréquentation déterminera assez rapidement si la part dévolue aux achats de collections est suffisante, considérant le fait qu'une partie de la collection sera prêtée. Donc, la question qu'on se pose est: Quelle portion du budget des 25 000 000 \$ sera consacrée à l'acquisition des collections, toutes catégories confondues? Ce budget inclut aussi les coûts d'opération, la masse salariale, l'acquisition des équipements informatiques, les coûts de reversion des documents de la BNQ ainsi que des imprévus. Pour conclure sur cet aspect, nous sommes préoccupés quant aux montants consacrés au fonctionnement, mais plus encore quant au flou entourant la garantie de sa provenance.

• (16 h 30) •

Le rapport recommande que la GBQ soit constituée en société autonome et gérée par un conseil d'administration représentatif des instances participantes du milieu des bibliothèques et du grand public. Nous approuvons cette recommandation avec les précisions suivantes: Nous croyons fortement qu'il va de l'intérêt de la GBQ, en matière d'administration, que les postes de président du conseil d'administration et de directeur général soient distincts; nous recommandons que le directeur général ou la directrice générale ait minimalement une formation de deuxième cycle en bibliothéconomie et sciences de l'information, une bonne connaissance de la lecture publique et de la gestion, en plus de faire preuve de leadership. Sa connaissance approfondie du milieu bibliothéconomique orientée grand public est un atout à la reconnaissance et à l'acceptation du projet par la communauté.

Du côté du personnel, le projet suscite beaucoup d'espoir auprès de la profession quant à la création de nouveaux postes de bibliothécaires professionnels et autres postes. Quant au nombre et à la nature des postes à la GBQ, la CBPQ, soucieuse du développement de la profession, souhaite que l'on identifie clairement le nombre réel des nouveaux postes à temps plein qui seront créés. Des 350 employés dont le rapport fait mention, quel sera le pourcentage des bibliothécaires professionnels, donc ayant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information? En nous référant au document *Pour des bibliothèques québécoises de qualité: guide à l'usage des bibliothèques publiques*, on recommande un bibliothécaire pour 6 000 habitants. Selon ces normes, pour desservir une population de 1 030 678 habitants, Montréal devrait compter 171 bibliothécaires.

Considérant que la GBQ doit être l'organisme phare pour l'ensemble du Québec, elle se doit de corriger le déficit important du Québec quant au nombre de bibliothécaires professionnels oeuvrant dans les bibliothèques publiques et servir de modèle pour toutes les municipalités du Québec. Il a souvent été démontré que la qualité des services offerts en bibliothèque dépendait de la présence d'un nombre de professionnels plus élevé.

Le rapport parle de «personnel expert et accueillant» comme critère de travail à la GBQ. En regard de l'éventail des services proposés et qui devront être précisés dans les plus brefs délais, un programme de formation devra être élaboré pour le personnel de la bibliothèque. La CBPQ offre sa collaboration pour un programme de formation sur mesure.

Et, pour terminer, la CBPQ recommande: Que le maintien des enveloppes budgétaires allouées au réseau des bibliothèques du Québec fasse l'objet d'un engagement ferme de la part du ministère de la Culture et des Communications; que le budget de fonctionnement de la GBQ, tant le montant que la provenance, soit garanti et précisé; que la politique du livre et de la lecture, qui sera déposée vers la fin de l'année, tienne compte des incidences du transfert des coûts aux municipalités sur le fonctionnement des bibliothèques et préconise des mesures de correction; que soit levé le moratoire sur le programme de construction et de rénovation de bibliothèques au Québec, maintenues les subventions aux achats de collections et rétablies les subventions au fonctionnement des bibliothèques publiques; que les postes de président du conseil d'administration et de directeur général ou de directrice générale soient distincts; que le directeur général ou la directrice générale soit nommé dans les plus brefs délais pour voir à la mise en place d'un plan de développement pour la Grande bibliothèque; que le directeur général ou la directrice générale soit bibliothécaire professionnel de formation, donc ayant une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, et ait une bonne connaissance de la lecture publique et de la gestion et fasse preuve de leadership; que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec soit invitée à siéger au conseil d'administration de la GBQ à titre de représentante de la profession; que la GBQ, à titre d'organisme fort pour le milieu des bibliothèques, respecte les normes d'embauche des bibliothécaires professionnels, soit un bibliothécaire pour 6 000 habitants; que la GBQ loge dans ses locaux les sièges sociaux des associations professionnelles nationales de bibliothécaires et de bibliothèques, ajoutant ainsi un élément de plus au volet national du projet et une vision d'ensemble sur le paysage bibliothéconomique; enfin, la CBPQ recommande que l'on étudie le nom qui sera donné au projet de grande bibliothèque, celui de GBQ portant à confusion. Merci.

Le Président (M. Garon): Mme la ministre.

Mme Beaudoin: Oui, M. le Président. Alors, mesdames, monsieur, bonjour. Je pense que, là aussi, comme je l'ai dit pour l'Association des bibliothèques publiques du Québec, c'est la fin de la commission parlementaire cet après-midi, mais il était extrêmement important que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, puisque vous êtes directement impliqués... Et d'ailleurs, à moins de me tromper, dans le comité Richard, il y avait deux bibliothécaires, sinon trois. Trois, parce que... M. Sauvageau, M. Panneton, et aussi Réjean Savard, je présume, puisqu'il enseigne à

l'université, il forme des bibliothécaires. Alors, vous étiez bien représentés, en effet, et c'est normal, puisque c'est ce dont il s'agit.

Alors, dans votre préambule, quand vous dites: «C'est avec enthousiasme que nous avons accueilli l'idée du projet qui donnera enfin une plus grande visibilité aux bibliothèques», il y a beaucoup d'espoir dans ce projet unique dans l'histoire des bibliothèques du Québec. En effet, je pense que c'est pour ça que, à l'aube, si je peux dire, ou enfin en l'an 2000, cette bibliothèque sera construite et existera. Donc, c'est un grand projet et un projet unique dans le secteur des bibliothèques. On a investi dans beaucoup de secteurs culturels, mais, en fait, le secteur des bibliothèques, secteur du livre, n'a pas nécessairement été le plus favorisé, même si on peut dire que c'est, je crois, en centaines de millions, malgré tout, depuis... Tantôt, j'ai dit 1960, mais c'est plus autour de 1980, je pense, qu'on s'est mis à construire vraiment des bibliothèques un peu partout dans les villes que certains de vous représentez. D'ailleurs, je pense que, M. Boyer, vous êtes à Hull, et on m'a dit que vous aviez remis une très belle collection de disques, je crois...

M. Boyer (Denis): À la Bibliothèque nationale, oui, un échange.

Mme Beaudoin: À la Bibliothèque nationale. Je vous en félicite.

Alors, en page 3 — je voudrais juste vous dire quand même, pour faire un commentaire — vous dites: «D'autres conditions sont essentielles à la réalisation de ce projet: La levée du moratoire sur le programme de construction...» Le moratoire sera levé le 1er avril 1998. Et, même en attendant, il y a quelques bibliothèques qui ont reçu mon aval dans un programme d'accélération des investissements. Je suis en train de signer... J'ai choisi les bibliothèques justement dans ce programme d'accélération des investissements, qui est un programme du ministre des Finances, qui a été annoncé au moment du dernier budget. Malgré le moratoire, on a ce programme particulier, et le ministère de la Culture a réussi à avoir sa part de ce programme. Je ne me souviens plus si c'est deux tiers ou la moitié des budgets, qui nous ont été alloués, qui vont aller aux bibliothèques. Et d'ailleurs, la semaine prochaine, il y a la bibliothèque de Valleyfield, vous savez, donc dans un contexte bien particulier, j'ai favorisé la bibliothèque municipale scolaire à l'intérieur du cégep de Valleyfield. Je vais pouvoir même annoncer très bientôt, dans les jours qui viennent, une certaine mise aux normes, une certaine rénovation ou même construction de bibliothèques. C'est un choix que j'ai fait.

Mais le moratoire sera levé le 1er avril. Le maintien des subventions aux achats de collections, je vous le garantis. Le rétablissement des subventions au fonctionnement des bibliothèques publiques, on va en discuter justement — vous le dites vous-même — dans le cadre d'une politique de la lecture. Et, quand vous dites que vous me félicitez — je vous en remercie — quand j'ai affirmé que le budget des autres bibliothèques du Québec

ne serait pas affecté, vous ajoutez: «Nous souhaitons vivement que cette déclaration ait l'appui du Conseil des ministres.» Cette déclaration a l'appui du Conseil des ministres.

Alors, je voulais au moins vous dire ça pour l'instant et je retiens, bien sûr, la proposition que vous nous faites, qui reprend certains des éléments que je viens d'énumérer. Et vous parlez, par exemple, que les postes de président du conseil d'administration et de directeur général soient distincts. Bien, dans le projet de loi, en tout cas, je vais étudier ça à son mérite, mais je retiens votre proposition en ce sens, et, comme le projet de loi doit être déposé avant Noël, on verra à ce moment-là. Mais je retiens votre proposition.

Et vous dites aussi que ce soit des bibliothécaires quand on fera les nominations à ces postes. Je retiens que c'est une bonne idée, mais, enfin, je vous rassure déjà — comme vous avez vu pour le comité Richard, vous étiez bien représentés. Et, aussi, bien sûr, que votre Corporation soit invitée à siéger au conseil d'administration, là aussi je retiens votre suggestion. Je vais voir exactement... Pas mal tous les groupes, honnêtement, nous ont demandé d'être autour de la table du conseil d'administration, il va falloir faire des arbitrages, mais, quand même, là, je vois votre suggestion et j'en tiendrai compte bien évidemment quand viendra le temps de trancher et de conclure.

• (16 h 40) •

Alors, je vous remercie encore une fois et je crois que votre appui justement à ce projet est extrêmement important pour les raisons que vous avez dites. Nous irons, j'espère, donc de l'avant, tel que décrit dans les échéanciers que j'ai annoncés. Merci.

Le Président (M. Garon): M. le député d'Outremont.

M. Laporte: M. le Président, je veux d'abord remercier Mme Saint-Marseille pour son excellent mémoire. Vous avez mis le doigt sur un grand nombre de problèmes dans votre mémoire, mais vous n'êtes pas de l'avis de mon ami à qui j'ai remis le rapport de M. Richard, qui est, à mon avis, le premier ministre dirait «une autorité idoïne» en matière de théorie des organisations. Je répète le mot sans préciosité, n'est-ce pas? Il a employé l'expression lui-même l'autre jour à l'Assemblée nationale. Je dirais, moi, une autorité compétente, n'est-ce pas? Et il a lu ça, et il m'a appelé hier soir. Je lui ai dit: Qu'est-ce que t'en penses? Il m'a dit: Pierre-Étienne, c'est une macédoine, c'est une macédoine organisationnelle. C'est plein de fonctions qui vont être en conflit les unes avec les autres lorsque vont se faire des arbitrages de ressources. Il y a du stratégique, il y a du «manageriel», il y a de la gestion, il y a du leadership, il y a du local, il y a de l'international, il y a de la francophonie, il y a de tout là-dedans. Il y en a pour tous les goûts, toutes les volontés et toutes les ambitions.

Donc, évidemment vos critiques sont extrêmement pertinentes, mais, vous, contrairement à mon ami, vous ne

jugez pas que la maladie est mortelle. Vous pensez que la maladie est curable et vous recommandez à la ministre un certain nombre de corrections dans le but d'assurer que l'animal, disons, vive, parce que vous considérez qu'il est peut-être un peu malade mais que, finalement, c'est un animal qui, avec un traitement mineur, pourrait tout de même retrouver la santé. C'est ce que j'ai compris dans votre mémoire. Vous ne pensez pas que cet animal est condamné à une maladie, à une mort certaine. Alors, vous différez donc d'opinions avec mon ami, et là je me demande: Est-ce que c'est vous qui avez raison ou mon ami? Il va falloir que j'arbitre moi-même ces questions-là.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Laporte: Donc, j'ai trouvé très, très intéressant le mémoire et les commentaires que vous faites, mais, moi, je pense que c'est une maladie plus grave que ce que vous avez diagnostiqué là-dessus. C'est une opinion. Je vous remercie beaucoup.

Le Président (M. Garon): Je remercie les représentants de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec de leur contribution aux travaux de cette commission.

Maintenant, j'invite les représentants de la Société de développement des périodiques culturels québécois à s'approcher de la table des délibérations.

Alors nous avons une demi-heure ensemble, c'est-à-dire, normalement, 10 minutes pour votre exposé, 10 minutes pour chacun des groupes parlementaires. Et, si vous voulez vous présenter pour fin d'enregistrement au *Journal des débats*, à vous la parole!

Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)

M. Beauregard (Yves): M. le Président, Mmes et MM. membres de la commission, mon nom est Yves Beauregard. Je suis le directeur de la revue *Cap-aux-Diamants* et de la revue *Séquences* et j'occupe actuellement la présidence de la Société de développement des périodiques culturels québécois. J'aimerais vous présenter M. André Thibault, qui est membre du comité de rédaction de la revue *Possibles* et vice-président de la SODEP.

D'abord, j'aimerais vous remercier pour l'invitation que vous nous avez faite, à la SODEP, afin qu'on puisse s'exprimer sur ce projet de Grande bibliothèque. Alors, dans un premier temps, je présenterai brièvement ce qu'est la SODEP et mon confrère vous présentera le mémoire.

D'entrée de jeu, il ne nous paraît pas inutile de préciser brièvement ce que sont notre organisme et les membres qui le constituent. En effet, dans la grande communauté des acteurs culturels, il en est qui sont plus souvent que nous sous les feux des projecteurs. Mais la scène est vaste et certains rôles non moins essentiels se jouent sous des éclairages plus feutrés qui correspondraient bien à l'expression de Gilbert Langevin «les plus tendres éclats». Nous partageons cet espace avec, entre autres, les

professeurs d'art et de littérature, les essayistes et les bibliothécaires. Notre fonction spécifique consiste à fournir assidûment et avec compétence des outils d'information, de réflexion et de débat à l'ensemble de l'activité artistique et intellectuelle du milieu ainsi que, souvent, une rampe de lancement à des personnes qui ne tardent pas, ensuite, à se tailler une place dans le monde du livre et de la création artistique.

Depuis bientôt 20 ans, notre association assure aux principaux périodiques culturels québécois, entièrement ou majoritairement francophones, des services, une représentation et, de plus en plus, un soutien à la diffusion et à la promotion. Le nombre de nos membres fluctue légèrement au gré des apparitions et des disparitions, ces dernières étant étrangement peu nombreuses compte tenu des difficultés de faire fonctionner de telles entreprises. Les 37 revues que nous comptons présentement reflètent bien l'ordre de grandeur qui s'est stabilisé depuis plusieurs années. Elles sont regroupées en quatre catégories: l'art, la littérature, la recherche et le secteur socioculturel. Nous joignons à ce mémoire la dernière édition de notre dépliant promotionnel qui constitue, en même temps, le répertoire de nos membres.

M. Thibault (André): Il arrive que des gens, découvrant tout à coup l'existence de tous les périodiques que nous représentons, réagissent spontanément par une surprise porteuse d'appréhension. Un instant, nous nous sentons, alors, coresponsables, donc coupables, de la surcharge d'informations qui déferle en tempête sur nos pauvres contemporains. Mais exposés, nous aussi, à cette tempête, nous ne consentirions plus à nous priver des richesses intellectuelles, esthétiques et émotives que le monde actuel met à notre portée. Plutôt qu'un illusoire replis sur l'étrange principe selon lequel ce que l'on ne sait pas ne nous fait pas mal, nous réclamons des balises et des véhicules adaptés à la tempête, de telle sorte que, comme créateurs, nous puissions rejoindre le public auquel nous nous adressons et que, comme utilisateurs des œuvres d'autrui, nous puissions trouver aisément ce que nous cherchons dans une documentation surabondante. Nous accueillons donc avec enthousiasme le projet de Grande bibliothèque, réponse évidente à un besoin social criant.

Le rapport du comité a le mérite de souligner, ce qui est notre cauchemar à tous, le retard historique imposé à nos bibliothèques, entre autres par la méfiance qui a longtemps été entretenue chez nous à l'endroit des livres. Si, pendant longtemps, la primauté du ciel faisait déprécier les nourritures terrestres, même destinées à l'esprit, le culte plus récent de l'économisme tente à réactualiser sous de nouveaux prétextes nos traditionnelles réserves face à la chose intellectuelle. À la fois créateurs et diffuseurs dans le champ de la culture, nous souhaitons donc coopérer de plus en plus étroitement avec les bibliothécaires et nos autres partenaires pour faciliter et promouvoir le développement de la lecture au Québec, notamment en langue française. Sans sous-estimer l'importance de la présente consultation, nous la considérons seulement comme une première étape dans la vaste démarche collective en direction d'une politique de développement de la culture.

Commençons d'abord par nos préoccupations qui sont spécifiques aux périodiques culturels. Puisque la Bibliothèque nationale du Québec, de par son mandat, permet la consultation sur place de tous les produits de l'édition québécoise, elle offre déjà une réponse minimale à notre besoin que tous les périodiques membres de notre association soient accessibles dans un lieu public. Des locaux mieux aménagés et bien situés, incluant des espaces de lecture réservés aux périodiques, ne pourront que mieux favoriser l'atteinte de ces objectifs, surtout en ce qui regarde le public des chercheurs et recherchistes, d'autant plus qu'il s'agit du seul lieu au Québec où se trouvent regroupées les collections complètes de chaque revue. L'expérience révèle que la localisation périphérique de l'Annexe Aegidius Fauteux, qui est encore l'endroit principal présentement — j'ai vérifié par un appel téléphonique, il y a quelques jours — cette localisation en restreint beaucoup l'usage. Après tout, il est fréquent qu'une même démarche de documentation fasse appel à la fois aux livres et aux périodiques.

Par ailleurs, il est un autre type de consultation de documents que seule peut permettre une décentralisation des points de services, telle que pratiquée présentement par le réseau des maisons de la culture de la ville de Montréal. Il faut être passé par ces salles de lecture de périodiques, dans l'un ou l'autre de ces établissements, pour constater à quel point elles sont populaires auprès des lecteurs non-spécialistes.

• (16 h 50) •

Il est vrai que les publications grand public y circulent davantage que celles qui couvrent le champ culturel. Mais ces dernières n'en sont pas moins exposées alors à un lectorat élargi qui, à la faveur d'un thème, de la coïncidence avec un événement — festival, exposition — a la possibilité d'explorer de nouveaux territoires. On observe, dans ces lieux, une fréquentation particulièrement forte de certains groupes sociaux comme les jeunes diplômés réduits à des emplois précaires, les néo-Québécois curieux de mieux connaître, par ces produits culturels, la société d'accueil — c'est particulièrement frappant à la Maison de la culture Côte-des-Neiges — des retraités dont la réduction du pouvoir d'achat n'a en rien tari l'appétit de connaissances. Les pouvoirs publics nous demandent à nous avec raison de chercher à élargir nos clientèles plutôt que de nous subventionner pour ne pas être lus. Or, la bibliothèque publique est un endroit de choix pour sensibiliser de nouveaux lecteurs. Nous pouvons craindre que le projet de Grande bibliothèque réserve aux usagers du centre-ville l'accès tant aux périodiques culturels qu'aux revues scientifiques pendant que la population des quartiers ne trouverait dans son environnement rapproché que des publications commerciales, largement étrangères par ailleurs. Tous nos efforts de diffusion visent à en finir avec le type de ségrégation qui réservait aux grandes dames les *lieder* et aux *midinettes* les romances à cinq sous.

Nous n'avons tout de même pas la témérité de croire que toutes les bibliothèques publiques du Québec vont s'abonner à l'ensemble de nos périodiques culturels, mais il serait raisonnable d'espérer qu'aucune de ces revues

ne soit introuvable dans l'ensemble des bibliothèques comprises sur un même territoire correspondant, par exemple, à celui desservi par un cégep. Dans chaque bibliothèque publique, il devrait également être facile de savoir dans quel autre lieu on peut consulter tel ou tel périodique. Coordination exigeante? Le comité annonce le développement d'un réseau documentaire cohérent et fort sur l'ensemble du territoire. Nous comptons sur un tel réseau pour rendre possible la coordination que nous considérons indispensable. En même temps, nous ne cacherons pas que les désastreuses coupures pratiquées et envisagées par l'actuelle administration municipale de Montréal au détriment des petites bibliothèques de quartier nous font craindre que certains acteurs politiques soient en mesure de saper l'évidente volonté de coopération manifestée par les professionnels et administrateurs du réseau québécois des bibliothèques. Le caractère de métropole culturelle de Montréal sera-t-il aussi crédible si les résidents de ses divers quartiers voient se résorber les ressources culturelles mises à leur disposition? Et je constate avec plaisir que nos préoccupations, là-dessus, rejoignent celles des deux derniers groupes qui ont comparu.

Nous sommes préoccupés, par ailleurs, d'une autre catégorie d'usagers, ceux qui effectuent des recherches de documents précis en utilisant des catalogues informatisés sur place ou devant l'écran de leur ordinateur. Le contenu de nos revues ainsi que des revues savantes québécoises y est peu ou pas du tout répertorié alors que des banques de données très sophistiquées donnent accès aux publications mondiales avec une concentration marquée en faveur des parutions américaines. Entreprise privée, le répertoire *Repère* doit, pour sa part, se limiter à répondre aux demandes de documentation les plus quantifiables. On ne s'étonnera pas que près de la moitié des périodiques culturels n'y soient pas recensés. En tant qu'association au budget très comprimé, nous faisons déjà notre modeste part en affichant sur notre site Web — on m'a dit, après, que j'aurais dû écrire le «e» et le «b» en minuscules — un aperçu du numéro le plus récent de chacun des périodiques membres. Chez ces derniers, la variabilité, au plan de l'informatisation, s'étend de l'existence d'une version Internet ou *cdérom* du contenu éditorial jusqu'au nonaccès aux outils de communication électroniques par manque de ressources matérielles. Etant majoritairement non seulement des organismes à but non lucratif, mais des groupes qui réussissent à produire à coup de bénévolat, nos capacités d'innovation technologiques ne parviennent pas à se maintenir à la hauteur de la qualité intellectuelle et artistique des imprimés que nous produisons. Si la Bibliothèque nationale ou quelque autre organisme qu'elle commissionnerait entreprenait de remédier à cette lacune du système québécois de référence, notre collaboration pressentie leur serait acquise.

Au chapitre de la politique d'acquisition, nous craignons les interprétations possibles du principe ainsi formulé dans le rapport du comité: «L'acquisition d'information sur demande doit être préférée à l'acquisition de documents spécialisés, surtout en ce qui concerne les

périodiques.» On s'est sentis visés. Si l'on parle de spécialisation professionnelle de caractère technique, nous comprenons que la Grande bibliothèque ne sera pas nécessairement le lieu de conservation le plus approprié dans l'utilisation des agrégats d'un produit métallique et organique pour la construction de salages, probablement que les quelques usagers iront voir ailleurs qu'à la Grande bibliothèque. Mais nous voulons être bien sûrs que la réflexion sur le théâtre ou encore la scénologie n'entrent pas sous la rubrique de documents trop spécialisés. Sans doute, cette partie de la politique requiert-elle un énoncé moins ambigu.

Nos préoccupations, maintenant, relatives au mandat général de la Grande bibliothèque. À l'intérieur de la formation du concept proposé par le comité, nous retenons principalement le rôle de point de convergence et de concertation entre ce réseau des bibliothèques et les différents producteurs et diffuseurs d'information intéressant le grand public québécois. L'absence de telles passerelles se fait cruellement sentir. Beaucoup d'énergie se dépense avec compétence et générosité pour produire et diffuser du matériel culturel au Québec. Chacun des acteurs, débordé par ses tâches immédiates, opère dans un relatif isolement. La Grande bibliothèque serait un centre naturel pour un réseau où écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, enseignants et journalistes culturels auraient des possibilités d'harmoniser leurs actions et de concevoir des projets communs. Et, avant que le député d'Outremont ne s'inquiète sur la lourdeur de la structure, on y reviendra un petit peu plus loin. À défaut de le faire, nous sommes tous pénalisés par la place insuffisante occupée par la lecture dans le quotidien de la population québécoise. Il nous paraît non moins évident que la mise en place de structures multipartites permanentes ne serviraient qu'à surcharger de réunions des agendas déjà engorgés et ajouterait un facteur de lourdeur organisationnelle à un processus décisionnel sans cesse menacé de paralysie. Mais il reste beaucoup d'espace pour des tables de travail ad hoc et des formules légères de rencontres consultatives. Et je pense que les Québécois, on se fait assez confiance entre nous pour ne pas exiger d'être les chiens de garde permanents des uns des autres. Plusieurs ont constaté récemment une hausse de participation à diverses formes de colloques, et nous croyons y lire une recherche collective de lieux d'échange et de collaboration.

Notons que, si le projet d'une Grande bibliothèque se réalisait sans que s'effectue de façon satisfaisante la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques du Québec, on creuserait encore l'écart déjà inacceptable entre le milieu métropolitain et le reste de la population du Québec pour ce qui est de l'accès aux outils de connaissance. C'est donc, à nos yeux, une part essentielle du projet que l'on multiplie les terminaux dans toutes les bibliothèques du Québec, surtout en ce qui touche l'information sur la production québécoise, de telle sorte que la Grande bibliothèque devienne dans les faits, la tête de pont de tout le réseau d'accès aux outils de travail documentaire. Elle se trouvera ainsi à alimenter les bibliothèques centrales de prêts, aussi à l'échelle régionale, et parfois même à suppléer en leur absence.

Nous trouvons fort sympathique la volonté de faire de la Grande bibliothèque un lieu convivial de référence et de prêt. Une telle convivialité suppose par ailleurs la proximité d'activités telles que des lancements, lectures publiques, débats, conférences et expositions. Si nous laissons entendre que la SODEP aurait examiné rigoureusement le mérite respectif des divers sites qui sont envisagés, nous serions de fiefés menteurs, mais il est évident que le quartier latin devient de plus en plus un centre de bouillonnement culturel sans égal, bouillonnement auquel participera naturellement la Grande bibliothèque si elle s'y insère physiquement. Cela d'autant plus que convergent dans ce quartier d'importants carrefours de transports en commun urbains et interurbains. Ce dernier point est de nature à avantager tant les acteurs du monde culturel dont les habitudes de consommation, pas toujours volontairement, contribuent à ralentir le réchauffement de la planète — beaucoup d'acteurs culturels n'ont pas de char, il faut se le dire clairement — tant ceux-ci que les usagers habitant en dehors de la région métropolitaine immédiate qui concourent par leurs taxes aux frais de cette institution publique.

● (17 heures) ●

Que nous annonce la boule de cristal? Le comité ne précise pas par quel procédé de divination ou quelle technique de prospective il arrive à prévoir que la collection va doubler d'ici 2015. Les décideurs ont sans doute besoin de telles hypothèses. Nous nous contenterons de sourire. Si le taux de lecteurs dans la population s'accroît, le volume de publications pourrait s'accélérer. Par contre, l'utilisation des nouvelles technologies de communication fera peut-être régresser certains usages de l'imprimé. Nous savons une chose: dans notre réseau de collaborateurs, le désir de contribuer par l'écrit à la vitalité de la culture québécoise ne donne aucun signe de fatigue et de saturation.

Une tendance tout ce qu'il y a de plus observable nous fait craindre cependant que le taux de fréquentation des bibliothèques ne s'accroisse pas proportionnellement à l'augmentation du matériel documentaire. Tant dans les bibliothèques municipales que celles d'institutions d'enseignement, on s'est souvent montré, ces derniers temps, de plus en plus chiche en ce qui touche les heures d'ouverture. Tout le monde que je connais a des expériences désastreuses à raconter sur ce thème. Cela va à contre-courant des mutations radicales qui affectent présentement les styles de vie. On peut maintenant à toute heure du jour et de la soirée, sept jours par semaine, faire ses emplettes, y compris en librairie, louer des cassettes vidéos commerciales ou jouer dans les arcades. Si, lorsqu'on sort de chez soi pour se payer la traite d'une immersion en bibliothèque, on craint trop souvent de se heurter à des portes closes, cette activité s'avérera de moins en moins attrayante. Il est facile de diagnostiquer une demande insuffisante quand les conditions tarissent à la source cette demande à coups de frustrations. Nous renoncions volontiers à un certain degré de splendeur architecturale dans l'aménagement de l'édifice si les économies ainsi réalisées étaient affectées aux ressources humaines et à nos amis de l'Association des bibliothécaires.

Les 70 heures d'ouverture hebdomadaire recommandées par le comité, ce qui ne donne même pas de 10 heures à 22 heures tous les jours, représentent à nos yeux un minimum non négociable. Et, si on osait dire davantage, que l'on rêve, ce serait en deçà de ce qui est souhaitable.

Brève conclusion. Il ne convient pas d'éterniser la conclusion d'un texte déjà aussi succinct. Qu'il nous suffise de rappeler que nous souhaitons que soit effectivement créée la Grande bibliothèque et que l'on privilégie son accessibilité et celle des documents plutôt que le prestige architectural de l'édifice — nos cousins français ne nous donnent pas toujours les meilleurs exemples là-dessus — que nous craignons que se continue la réduction des services dans les bibliothèques locales, notamment dans les quartiers de Montréal, que nous trouvons les périodiques culturels québécois présentement sous-représentés dans le réseau québécois des bibliothèques et mal répertoriés. Par ailleurs, nous saluons avec joie les volontés de mise en réseau et de concertation que le projet de Grande bibliothèque rend visibles chez les divers artisans de la promotion de la lecture chez nous et nous voulons y apporter toute la contribution possible. Merci beaucoup de votre attention.

Le Président (M. Garon): Merci.

Mme Beaudoin: ...

Le Président (M. Garon): Ça veut dire six minutes chacun.

Mme Beaudoin: Six minutes chacun, très bien. Très bien, M. le Président. Messieurs, bonjour. Alors je voudrais, moi, tout simplement revenir sur un des points que vous évoquez à la toute fin, justement, page 6 ou page 7, à propos du concept architectural ou, enfin, disons, du montant prévu pour la construction.

Il faudrait quand même essayer de vous convaincre que le 30 000 m² de l'édifice prévu est vraiment très modeste. C'est sûr que 75 000 000 \$, comme ça, c'est vrai que c'est beaucoup d'argent. Mais, quand on regarde justement ce qui était prévu... Vous le savez très bien, il y a 36 bonnes raisons pour créer cette Grande bibliothèque. Il y en a une qui est très pratico-pratique qui concerne les collections de la Bibliothèque centrale de Montréal qui sont inaccessibles, je suis sûre, vous le dites vous-mêmes: On n'est pas pour empiler des livres, des documents et des périodiques jusqu'à la fin des temps sans les rendre disponibles. Bon, je sais que vous êtes d'accord avec ça; d'ailleurs, vous donnez votre appui au projet.

Et, en 1990, parce que j'ai retrouvé grâce à M. Panneton justement, un texte de quelqu'un que je connais bien — je suis comme le député, je ne dirai pas qui, là, comme tantôt. J'ai un ami, j'ai un grand ami, quelqu'un qui est très, très près de moi qui a écrit donc un texte, parce qu'il travaillait à la ville de Montréal à ce moment-là, qui s'appelle...

M. Laporte: Régis Debray, non?

Mme Beaudoin: Non. Régis Debray, c'est un ami lointain. Celui-là, c'est un ami, disons...

Une voix: Prochain.

Mme Beaudoin: Prochain, oui, quelqu'un qui m'est très cher d'ailleurs. Donc, une nouvelle Bibliothèque centrale pour Montréal, c'était en 1990-1991, et qui prévoyait donc... Parce que la ville de Montréal prévoyait dans son plan triennal d'immobilisation la construction — sachant les problèmes de la Bibliothèque centrale — d'une nouvelle bibliothèque municipale à Montréal, 25 000 m² à l'époque, et puis donnant des exemples partout ailleurs dans le monde, on était en 1990-1991, Fort Lauderdale — en fait pas des villes, là... une ville agréable, remarquez bien, pour jouer au golf, mais enfin — donc, 24 000 m² à Fort Lauderdale, la Bibliothèque municipale de Bordeaux, 26 000 m², Birmingham Public Library, la bibliothèque de la Part-Dieu, la Cleveland Public Library — ce n'est quand même pas une bien grande ville — 25 000 m² à Cleveland.

Donc, on prévoyait, dans ce texte qui s'intitule *Une nouvelle bibliothèque centrale pour Montréal: passer du XXe siècle au XXIe siècle*, 25 000 m². Et, pour la Bibliothèque nationale, ma prédécesseure et amie, Mme Frulla, députée de Marguerite-Bourgeoys, en 1993... donc il y avait un projet de 54 000 000 \$ uniquement pour la Bibliothèque nationale dans ses fonctions à la fois de conservation et de diffusion. C'est 30 000 m², sans parler des comparaisons qu'on pourrait faire avec la construction d'un cégep ou avec la rénovation de je ne sais pas quoi, toutes choses quand on les regarde en perspective, ce 30 000 m², au contraire, on fait des économies d'espace parce que ce ne sont que les fonctions de diffusion, justement, puis la Bibliothèque nationale est maintenant, comme vous le savez, bien installée sur la rue Holt pour remplir ses autres fonctions. Quand on regarde ça sous cet angle-là, on réussit à faire des économies d'espace.

Vous connaissez Québec, vous êtes monsieur de la revue *Cap-aux-Diamants*, ce doit être à Québec. Ha, ha, ha! Je fais une blague parce que je connais la revue. Tout ceci pour dire que, si c'était selon les normes de la Bibliothèque Gabrielle-Roy, je pense que ça serait 55 000 m² qu'on devrait construire. Donc, c'est vraiment le minimum d'espace qu'il faut. Puis, quand on fait les calculs pour dire si ça donne 75 000 000 \$, c'est parce qu'on sait très bien — on connaît, on peut faire des projections — c'est tant le m². Il y a tellement d'exemples à travers le monde, en Amérique, ici au Québec, etc., qu'on peut faire une simple de règle de trois à quelque part. Alors, je veux quand même vous dire ça parce que, en soi, quand on regarde ça sans comparer, en quelque sorte on se dit: Mais, c'est beaucoup d'argent.

M. Beaugard (Yves): Ce n'est pas sur les espaces qu'on en a, c'est sur la splendeur architecturale. Ha, ha, ha!

Mme Beaudoin: Mais j'espère que ça sera... Ça n'empêche pas d'être beau.

M. Beaugard (Yves): Sur la folie architecturale, si vous aimez mieux. Ha, ha, ha!

Mme Beaudoin: Oui, vous avez raison. Ceci est très beau. On voit que vous avez le sens, vous aussi, de la...

M. Beaugard (Yves): Si je vous disais que c'est du vieux matériel recyclé. Ha, ha, ha!

Mme Beaudoin: ...du vieux matériel recyclé. Ha, ha, ha!

M. Beaugard (Yves): Mais est-ce qu'on pourrait soulever tout de suite peut-être un petit point? Je regardais dans un tableau du rapport Richard, à la page 51, avec la boule de cristal, qui nous fait des projections en 2015, il y a un seul secteur qui n'a aucune augmentation: 1 500 titres de revues en 1996 puis en 2015, c'est la même chose. Qu'est-ce que c'est ça?

Et là je reprendrais mon rôle d'historien. Vous savez que, historiquement puis de manière naturelle, l'approche de la lecture qu'ont eue les Québécois, ça a été les périodiques. On soulignait effectivement qu'on avait une crainte du livre. Nos élites nous faisaient dire... Même la Bible, il ne fallait pas y toucher. Mais, dès la fin du XVII^e siècle, quand les Anglais nous ont conquis, ils ont donné nos premiers journaux, puis, après ça, on a eu des périodiques jusque dans le fin fond des campagnes québécoises. Dans les fermes, on lisait au moins un journal ou une revue sur l'agriculture puis on avait deux, trois revues religieuses. Et on a de ces revues-là qui sont encore là après 125 ans d'existence. Donc, l'approche naturelle des Québécois à la lecture puis à la culture, c'est le périodique. Alors, est-ce que, tout d'un coup, avec l'arrivée de l'Internet, on rompt la tradition historique? On dit: Woups! C'est fini. Les magazines, on les gèle dans le temps. Petite remarque!

Mme Beaudoin: Très bien. Merci.

Le Président (M. Garon): Oui, M. Thibault, brièvement.

M. Thibault (André): Oui, j'ajouterais un bref commentaire. Notre équipe fait confiance à l'engagement de Mme la ministre que le budget mis sur la construction n'entame en rien le reste du budget des bibliothèques. Le hasard fait que j'ai déjà eu comme patron le président du Conseil du trésor, et nous pensons que Mme la ministre peut bénéficier des pressions du milieu pour que son collègue ne soit pas tenté par des coups de ciseaux trop radicaux.

Mme Beaudoin: Les pressions sont toujours les bienvenues dans ce sens. Ha, ha, ha!

• (17 h 10) •

Le Président (M. Garon): M le député d'Outremont.

M. Laporte: M. le Président, qu'est-ce qu'il disait l'autre jour, le maire L'Allier? Il nous disait: «Le béton court après le béton». Alors, M. Thibault, que je connais bien et pour qui j'ai toujours eu une très grande admiration parce que c'est un des grands penseurs utopiens du Québec, n'est-ce pas — et je ne l'entends pas dans un sens négatif, mais dans un sens positif — comme l'ont été Gérald Fortin et d'autres sociologues plus vieux et avant lui, qui, malheureusement... Enfin, vous savez, on a beaucoup rêvé et on rêve encore beaucoup, et il faut rêver et il faut rêver beaucoup, il n'y a pas de problème là-dessus. Mais vous avez dit: Moi, l'une des... Évidemment, vous êtes enthousiaste, et je comprends votre enthousiasme, vous n'êtes pas le seul à l'être, mais nous, ici, de l'opposition, un des malaises, un des inconforts qui nous habitent depuis le début de cette consultation, c'est que la ministre nous dépose un projet pour lequel elle fait une consultation qui vise évidemment à obtenir l'assentiment du plus grand nombre, mais, nous, on se trouve à... Et là vous avez dit des choses là-dessus, et je n'ai pas compris comment vous... Puisqu'on a le même inconfort, jusqu'à un certain point, on devrait arriver à la même conclusion. Mais là évidemment on n'est pas dans le même rôle.

C'est qu'il y a deux pièces majeures de la grande stratégie du développement culturel dont vous avez parlé qui manquent encore, et c'est difficile de faire une évaluation de l'animal en l'absence de ces deux pièces-là. La première pièce, c'est ce que la ministre a dans ses tiroirs mais qu'elle conserve pour plus tard, à savoir ce qu'elle appelle sa «politique de la lecture». Et la deuxième pièce — mais ça, je ne pense pas qu'elle l'ait dans ses tiroirs — c'est vraiment une politique — et elle n'est pas vraiment dans le rapport de M. Richard — ce qu'on pourrait appeler une politique d'informatisation, de digitalisation et de virtualisation du régime québécois de lectorat, et ça, évidemment ça suppose de grands investissements. Il ne faut pas tout digitaliser et tout virtualiser et tout informatiser. Vous dites même qu'il y en a pas mal de terminaux un peu partout dans l'univers québécois.

En l'absence de ces leviers... Vous l'avez dit d'ailleurs, vous l'avez dit. Je vous cite: «Cette consultation n'est qu'une première étape d'une politique globale du développement culturel.» Mais, en l'absence de cette politique globale de développement culturel, comment arrivez-vous, contrairement à nous, à moi, à vous rallier avec autant d'enthousiasme au projet qui nous est présenté et qu'on veut évaluer?

M. Thibault (André): Alors, je voudrais trahir un secret de Polichinelle, parce que cette conversation s'était un peu amorcée devant un guichet automatique, il y a une semaine ou deux, sur la différence entre les deux rôles. Si j'étais député de l'opposition — j'espère que je n'aurai jamais la tentation de plonger dans ce domaine-là — la position que je tiendrais présentement serait aussi celle-ci: Comment peut-on se prononcer sur une partie seulement d'un grand ensemble? Par ailleurs, si j'étais député de l'opposition et qu'on m'avait dit: Non, non, ne parlons pas

de la Grande bibliothèque tout de suite, le plan d'ensemble n'est pas tout fait, j'aurais dit: Bon, bien, c'est ça, piétinons, piétinons, piétinons et attendons le grand soir. Alors, tu sais...

Je pense que le projet d'ensemble est tellement vaste que, nous, tout en faisant un pari positif sur ce que les partenaires vont pouvoir continuer à faire, on apprécie que le contact entre les partenaires s'amorce à une première étape, en se disant: La vigilance... Et on voit, par l'audition des autres mémoires et par la lecture qu'on a pu faire des journaux il y a quelques jours, que les gens sont capables de se parler franchement. On est capables de manifester les uns envers les autres du sens critique. Il y a l'opposition parlementaire qui doit jouer un rôle de bipolarité de la tradition parlementaire britannique, mais il y a l'opposition non parlementaire que sont tous les groupes sociaux aussi.

Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes portés à faire confiance en l'avenir du processus dans la mesure où ça va demeurer un processus d'échange franc, ouvert et, sans doute, d'expérimentation. On a à inventer des nouvelles structures, c'est clair, parce que les problèmes deviennent tellement complexes que nos vieux organigrammes — et les adjectifs qui se sont ajoutés à «organigrammes» dans ma tête ne seraient pas conformes à la solennité des lieux — alors ça ne marche plus. Il va absolument falloir qu'on invente des formules plus souples pour prendre des décisions les uns avec les autres sans se doter de mégacomités. Mais c'est ça qu'on est en train d'expérimenter, et ce que nous voulons dire: nous entrons là-dedans avec le goût d'y participer et une confiance de base envers les partenaires. Ha, ha, ha!

M. Beauregard (Yves): Puis, moi, je crois que, actuellement, après plusieurs années dans le domaine culturel, on a attendu pendant des années la politique du patrimoine et des choses comme ça, mais concernant la politique de la... D'ailleurs, j'ai un peu un malaise avec ça. C'est bien la politique du livre et de la lecture. Je ne vois pas où sont les périodiques là-dedans, là.

Une voix: Ha, ha, ha!

M. Beauregard (Yves): C'est la lecture sans doute. Alors, je pense que, actuellement, le Québec est mûr pour ça. Nous sommes dans un tournant technologique mondial. On parle d'Internet. On parle d'alimenter Internet avec la langue française. Le Québec doit y prendre un leadership — je pense qu'il y a un très bon momentum — en créant la Grande bibliothèque. De toute façon, l'élaboration de la politique arrive. La politique du livre, elle arrive. Le monstre de béton ne sera pas dans le champ tout seul, c'est-à-dire on va aller avec l'autre. Les deux sont en train de s'ajuster, actuellement, et puis la première manière, je pense, d'amener les gens à une culture et de la comprendre et de la propager, c'est d'abord la lecture. Si les Québécois sont amenés à lire et à aimer la lecture, et s'ils ont les instruments pour, après ça, on continuera avec l'ensemble de la politique culturelle québécoise. Je pense que c'est un premier jalon important, et on l'appuiera.

Le Président (M. Garon): Alors, je remercie les représentants ou porte-parole de la Société de développement des périodiques culturels québécois de leur contribution aux travaux de cette commission. Ceci termine les auditions publiques.

Mémoires déposés

Maintenant, je mentionne la liste des mémoires pour dépôt seulement. Alors, 1M, M. Marc Blanchet; 7M, Jean-Rémi Brault; 10M, Association des éditeurs anglophones du Québec; 15M, M. Marcel Fournier; 19M, Mme Céline Robitaille; 20M, M. Jean-Claude Lantier; et 24M, l'Association des libraires du Québec.

Alors, maintenant, nous passons aux remarques finales et la parole est au député d'Outremont

M. Laporte: Oh, là, là! M. le Président, vous êtes exigeant.

Le Président (M. Garon): Quoi?

M. Laporte: Ça va même être contraignant.

Le Président (M. Garon): Quinze minutes, maximum.

M. Laporte: Maximum?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Garon): Pas 15 minutes, minimum.

Remarques finales

M. Pierre-Étienne Laporte

M. Laporte: Alors, j'ai quoi? J'ai 13 pages. On va essayer de passer ça. Alors, M. le Président, nous avons longuement débattu, lors des consultations qui se terminent aujourd'hui, de l'opportunité du concept de Grande bibliothèque pour le Québec, tel que décrit dans le rapport du comité dirigé par M. Clément Richard, et de la stratégie du développement culturel auquel renvoie ce concept en dernière analyse.

Il faut reconnaître, M. le Président, qu'une majorité des voix qui se sont exprimées ici considèrent que l'idée d'une Grande bibliothèque pour le Québec est souhaitable. Quant au concept et à la stratégie présentés dans le rapport Richard, il faut reconnaître cependant qu'ils ne font pas l'unanimité.

L'assentiment majoritaire à l'égard de l'idée d'une Grande bibliothèque est compréhensible pour plusieurs raisons. D'abord, l'idée d'une Grande bibliothèque, indépendamment du concept dans lequel cette idée est traduite, contient une charge symbolique forte.

La Grande bibliothèque du Québec est plus qu'un grand projet bibliothécaire, vous me permettrez ce

néologisme, c'est un signe d'identité. Je dirais même que c'est une pièce justificative d'identité. La Grande bibliothèque du Québec transmettrait, en quelque sorte, un signal visible, concret et convaincant aux Québécois que leur identité est idoine. Un même signal serait transmis au reste du monde. La Grande bibliothèque du Québec serait donc un emblème, et j'ajoute, un emblème mobilisateur. Selon certains, une Grande bibliothèque pourrait modifier le prestige de la lecture et du livre au sein de notre société. Elle aurait ce qu'il est convenu d'appeler un effet de démonstration.

Nous ne questionnons pas, M. le Président, le statut symbolique d'une Grande bibliothèque, non plus que l'efficacité sociale des symboles. Les cultures ont besoin de symboles de reconnaissance, et ce n'est pas nous qui nierions qu'il soit justifiable d'investir dans le développement des emblèmes.

● (17 h 20) ●

Il faut convenir, de plus, que le concept de Grande bibliothèque du Québec, tel que présenté dans le rapport Richard, veut répondre à des besoins réels et résoudre des problèmes majeurs. Ces besoins et ces problèmes ont été abondamment décrits dans le rapport Richard, ayant été amplement fait état lors de la consultation.

Finalement, l'érection d'une Grande bibliothèque aurait évidemment des retombées économiques pour Montréal et pour le quartier où elle serait localisée. Mais, M. le Président, sur beaucoup d'autres retombées de la Grande bibliothèque du Québec, telles que décrites dans le narratif du rapport Richard, l'unanimité est inexistante. Il en est ainsi pour les impacts d'une Grande bibliothèque sur la démocratisation des savoirs et de l'information publiée, sur l'irrigation du réseau de nos bibliothèques locales, sur la dynamisation des supports de lecture publics et privés, sur la revitalisation des marchés régionaux et locaux de la lecture et plus généralement sur la rigueur des pratiques et des représentations sociales du livre. Sur toutes ces retombées potentielles d'une grande bibliothèque, le narratif du rapport Richard et le discours spontané de la ministre sont moins plausibles qu'en ce qui concerne les aspects symboliques, fonctionnels et économiques du grand ouvrage. Ni le narratif du rapport Richard, ni le discours spontané de la ministre n'ont réussi à créer jusqu'ici une unanimité de vues sur ces questions.

Il n'y a pas d'unanimité non plus que de consensus. Je réaffirme, M. le Président, que plusieurs voix qui se sont fait entendre dans ce salon rouge et dans les journaux au cours de cette commission parlementaire ont exprimé des inquiétudes, des doutes et même des réserves sérieuses relativement au justificatif contenu dans le rapport Richard et sur ce qu'on pourrait désigner comme les impacts secondaires du développement d'une Grande bibliothèque. Je dis impacts secondaires sans aucune connotation négative, mais parce que je veux désigner des retombées moins immédiates et à plus long terme que celles qui se rapportent aux symboles, aux problèmes pratiques et aux bénéfices économiques. Nous touchons ici, M. le Président, un point fondamental. Le rapport Richard fait l'unanimité ou presque sur la désirabilité de l'idée d'une Grande

bibliothèque, mais il n'a pas réussi à rallier tout le monde, il s'en faut, sur des aspects majeurs du concept de Grande bibliothèque qu'il préconise et sur la stratégie qui sous-tend ce concept.

Nous l'avons affirmé, ce concept et cette stratégie, qui accordent un poids prépondérant et non exclusif au béton, ont suscité des inquiétudes, des doutes et des réserves. À notre avis, M. le Président, la ministre aurait tort de ne pas répondre à ces inquiétudes, à ces doutes et à ces réserves avant d'aller de l'avant avec sa décision. Connaissant la volonté de réussite de ma collègue, je suis sûr qu'elle prêtera une oreille attentive à notre suggestion d'autant que ces inquiétudes, doutes et réserves font partie d'une problématique plus large.

Les modalités de financement du projet ne font pas l'unanimité. Des risques pour le maintien des identités spécifiques des institutions, que sont la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque centrale de Montréal, sont perçues comme découlant de la décision de regrouper ces institutions sous une gouverne unique — inutile de reprendre ici les propos techniques sur les modèles d'organisation que j'ai tenus durant la commission. Je suis d'ailleurs convaincu que le choix du comité Richard d'une intégration verticale des institutions amalgamées est motivé. Ces personnes ont réfléchi. Elles ont consulté et délibéré. Ce que je souhaite, c'est qu'elles poursuivent leur examen afin d'être bien sûr d'avoir choisi le meilleur modèle avant d'agir. Enfin, j'ose espérer que la ministre voudra s'interroger une dernière fois sur le meilleur modèle d'organisation. Avant de décider, elle pourrait valider le modèle Richard sur des jugements d'experts par mesure de prudence. Le comité Richard pourrait en sortir confirmé dans un aspect central de son concept où il aurait ouvert la voie à une meilleure décision.

Les bénéfices escomptés du développement d'une Grande bibliothèque pour le Québec ne sont pas non plus évidents pour tout le monde. Certaines voix, dont la mienne, se sont fait entendre dans le but de mettre en lumière ce que pourraient être des effets néfastes de la décision. Le professeur Marcel Fournier est un sociologue renommé dont les contributions en matière de réflexion sur notre culture sont exceptionnelles. Or, n'écrivait-il pas dans un article publié samedi dernier dans le journal *Le Devoir*, et je cite: «Quel sera l'impact d'une Grande bibliothèque sur le réseau des bibliothèques actuelles en matière de budget et de fréquentation? Il faut prévoir tous les scénarios — écrivait-il — y compris le pire des petites bibliothèques de quartier, pauvres et désaffectées et une bibliothèque à moitié vide qui deviendrait un autre éléphant blanc.» Nous sommes, nous-mêmes, maintes fois revenus sur le besoin d'assurer la vitalité du réseau localement décentralisé de nos bibliothèques publiques et sur le besoin de se soucier en priorité du sort des intermédiaires publics et privés entre le livre, ses lectrices et ses lecteurs.

M. le Président, je connais déjà la réponse de la ministre à ce questionnement: sa politique de la lecture contiendra des mesures visant à prévenir les dangers. Sauf que, M. le Président, le porte-parole de l'opposition officielle ignore tout de cette politique et que donner notre

assentiment à une décision dont nous ignorons comment les dangers potentiels pourraient être prévenus serait agir, à nos yeux, de manière irresponsable.

Une autre réaction ministérielle aux propos du professeur Fournier pourrait être la suivante: Partout, les grandes bibliothèques ont contribué activement à accroître la fréquentation des livres soit sur place soit dans le réseau local. Nous en convenons, mais c'est comparer ce qui pourrait se produire au Québec à ce qui s'est produit ailleurs sans tenir compte des situations de départ. Nous l'avons montré, et Mme Agnès Gruda l'a fait de manière encore plus saisissante dans son éditorial de *La Presse* intitulé *Grande bibliothèque, les vraies questions*, Montréal, comparativement à Toronto et à Vancouver, souffre d'un énorme déficit de la lecture. Déficit des pratiques de la lecture et des supports de la lecture. Les effets mobilisateurs des grandes installations bibliothéniques sont, dans les meilleures conditions administratives et techniques, sociologiquement contingentes. Ce qui est arrivé ailleurs n'est en aucune façon une garantie de ce qui pourrait se produire au Québec et très spécifiquement à Montréal où le déficit de la lecture, je le répète, est considérable, comparé à ce qu'il était ailleurs dans les grandes métropoles où ont été érigés de grands ouvrages du type d'une Grande bibliothèque du Québec.

Une dernière interrogation vient d'une personnalité hautement crédible: le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier. Celui-ci recommandait à la ministre de prévoir une constituante de la Grande bibliothèque du Québec dans la capitale. Il faut, disait-il, une vitrine de la Grande bibliothèque dans la capitale qui fasse que les touristes qui visitent Québec en grand nombre puissent prendre connaissance de notre patrimoine. C'est parfaitement faisable et Mme Guay, que nous avons entendue hier, serait sûrement d'accord avec nous pour encourager la ministre à donner satisfaction au maire de Québec en revoyant un aspect fondamental du concept de Grande bibliothèque développé par le comité Richard.

Donc, M. le Président, l'absence d'unanimité, non pas sur la désirabilité de l'idée d'une Grande bibliothèque, mais sur l'opportunité du concept et de la stratégie ministérielle, de ses effets escomptés, de ses modalités de financement et de sa suffisance en tant qu'organisation installée en exclusivité à Montréal. Une absence d'unanimité qui est flagrante. Autant de dimensions d'une évaluation de l'opportunité d'un concept et d'une stratégie globale de promotion de la lecture qui devraient être sérieusement examinées avant la décision finale. Manque d'unanimité qui s'est donc manifesté lors des audiences de la commission, dans les journaux et même récemment dans un sondage d'opinions réalisé par Télé-Québec alors qu'il était montré qu'une légère majorité des personnes ayant participé au sondage étaient contre la décision de la ministre. Toutes ces considérations militent en faveur d'un réexamen du projet auquel la ministre se montre toujours favorable, conformément à la conviction qu'elle a maintes fois affichée.

M. le Président, qu'elle est la position de l'opposition officielle? D'abord, il faut bien reconnaître les

terrains de cette opposition: celui du concept d'une Grande bibliothèque et celui de l'ignorance à laquelle nous oblige la ministre quant à la stratégie globale du développement de la culture du livre. Cette ignorance à laquelle nous sommes forcés constitue un sérieux handicap pour ceux qui veulent évaluer pleinement les divers impacts d'une décision favorable à la recommandation du rapport Richard.

La professeure Diane Mittermeyer, grande spécialiste des questions bibliothéniques, est venue nous dire, dans ce salon, que la ministre, qui souhaitait déposer un projet de loi sur la grande bibliothèque du Québec avant de nous faire connaître l'entière de sa stratégie de promotion de la lecture, je cite: «Mettait la charrue devant les boeufs». Nous en sommes convaincus et nous répétons que cet arrangement de l'instrumentation stratégique place l'opposition dans une difficulté réelle touchant l'évaluation du projet qui nous est proposé. Il est certain que la ministre a, dans ses tiroirs, un plan des mesures additionnelles compensatoires et correctives qui viendraient répondre, de manière satisfaisante, à toutes les questions de la problématique, mais, je le répète, ce plan de mesures aurait dû être déposé en même temps que le rapport Richard.

• (17 h 30) •

Notre position est donc la suivante. Compte tenu de l'absence d'unanimité sur des questions d'importance majeure, absence d'unanimité qui témoigne d'inquiétudes, de doutes et de réserves maintes fois exprimés, compte tenu d'une opinion publique qui commence à s'exprimer parallèlement aux voix entendues ici, compte tenu de l'ignorance dans laquelle nous sommes relativement aux aspects à venir de la stratégie ministérielle de promotion de la lecture dont la Grande bibliothèque n'est qu'une pièce, même si c'est une pièce importante, l'opposition officielle recommande à la ministre d'agir avec la plus grande prudence. Aller de l'avant sans réexaminer le paradigme officiel de la Grande bibliothèque du Québec pour l'évaluer et le valider serait, selon nous, manquer de cette prudence.

En soi, l'idée d'une Grande bibliothèque paraît désirable et souhaitable même si l'estimé de ses coûts de réalisation, fort approximativement évalué pour l'instant, pourrait en faire frissonner plusieurs. 75 000 000 \$ seront consacrés à l'érection du grand ouvrage et 25 000 000 \$ seront alloués annuellement à son fonctionnement. Dans la conjoncture actuelle des finances de l'État et des souffrances qu'impose à la collectivité leur assainissement, une adhésion sans réserve, inconditionnelle et enthousiaste à la décision ministérielle pourrait paraître comme une manifestation de ferveur trop excessive pour être responsable.

Les symboles identitaires relèvent des besoins essentiels de toute collectivité, mais encore faut-il tenir compte de l'arbitrage à faire entre la multiplicité des valeurs et des enjeux. Le Québec traverse des temps très durs, beaucoup plus durs que ceux auxquels faisaient face les sociétés témoins que la ministre cite toujours en exemple lorsqu'elle veut illustrer le bien-fondé de sa conviction. Non seulement cette conjoncture devra-t-elle inciter la ministre à la prudence, mais nous irions jusqu'à affirmer que, à force de se promener dans les rues du centre-ville de Montréal, d'y voir s'installer la pauvreté, l'itinérance et la

détresse sociale, la ministre pourrait peut-être en venir à s'interroger sur le caractère prématuré d'un grand rêve qu'elle partage avec son patron.

M. le Président, j'insiste là-dessus. Je ne veux pas qu'on nous affiche l'étiquette d'économisme, n'est-ce pas. Nous ne sommes pas dans l'économisme, nous sommes en train de discuter d'un arbitrage entre certaines valeurs et certains enjeux sur lesquels le gouvernement aurait, à notre avis, intérêt à s'interroger. L'opposition officielle croit, je le répète, qu'il serait imprudent d'implanter le projet décrit dans le rapport Richard sans un examen attentif de tous les questionnements qu'il suscite. L'opposition officielle affirme également que le gouvernement pourrait être justifié de se demander si le projet d'une Grande bibliothèque pour le Québec, aussi désirable et souhaitable qu'en soit l'idée, n'arrive pas avant le temps normal. Une opposition officielle responsable pourrait regretter de s'être abstenue de se poser ces questions.

Donc, M. le Président, en l'absence de garanties à l'effet que des réponses satisfaisantes seront apportées aux interrogations entendues dans ce salon et à l'extérieur de ce salon et faute de pouvoir évaluer à son mérite la stratégie de promotion de la lecture dont la ministre nous assure qu'elle contiendra des correctifs capables de prévenir les effets néfastes possibles d'une stratégie qui investirait de façon trop prépondérante dans le béton plutôt que prioritairement dans le livre et dans les technologies de conservation et de diffusion du livre, l'opposition officielle, au nom de l'éthique de responsabilité, ne peut pas se rallier de façon inconditionnelle au projet tel que proposé par le rapport Richard et défendu avec conviction par la ministre.

Oui, à un grand projet de Grande bibliothèque jugé souhaitable parce qu'il conforte notre identité et assure la pleine conservation et la plus large diffusion du patrimoine publié et de la production livresque courante. Non, au concept élaboré dans le rapport Richard en l'absence de garanties ministérielles visant à répondre aux inquiétudes, doutes et réserves exprimés par plusieurs voix qui sont venues témoigner devant nous. Non, dans l'ignorance de la stratégie ministérielle capable de nous garantir que les bénéfices escomptés d'une grande bibliothèque seront tels que prévus et que les effets néfastes prévisibles seront prévenus.

En terminant, M. le Président, permettez-moi de citer la dernière phrase du dernier paragraphe du célèbre essai de Max Weber que Raymond Aron qualifiait de plus grand sociologue allemand de ce siècle, cet essai intitulé *Le métier et la vocation de la politique*. Weber, sur le ton de résignation sereine qui était si caractéristiquement le sien lorsqu'il traitait des questions se rapportant au pouvoir et à la politique, écrivait ceci: «Celui — et on pourrait dire celle — qui est convaincu qu'il ne s'effondrera pas si le monde, jugé de son point de vue, est trop stupide ou trop mesquin pour mériter ce qu'il prétend lui offrir et qui reste néanmoins capable de dire: Quand même, celui-là seul a la vocation de la politique.» Merci, M. le Président.

Le Président (M. Garon): Mme la ministre.

Mme Louise Beaudoin

Mme Beaudoin: Oui, M. le Président. Nous voilà donc au terme d'une commission parlementaire fructueuse où je constate que le projet de la Grande bibliothèque du Québec a été appuyé et bonifié par la presque totalité des intervenants qui se sont présentés devant nous.

En effet, M. le Président, les écrivains, les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires, la Société de développement des périodiques culturels québécois, les spécialistes des technologies de l'information, les producteurs de multimédia, les bibliothèques publiques, les universités, donc la ville de Montréal, opposition comme Vision Montréal se sont tous et toutes prononcés en faveur de ce projet de Grande bibliothèque.

J'ai craint un moment, M. le Président, qu'il n'y ait que le député d'Outremont sinon le Parti libéral qui soit contre. Mais heureusement, M. le Président, le député d'Outremont me connaissait bien, il fait appel à ma prudence proverbiale et légendaire. Et donc je veux lui dire que, en effet, nous serons, nous sommes très prudents, mais je veux lui dire aussi que, contrairement à lui, je ne pense pas qu'il soit trop tôt pour ce projet mais que, au contraire, c'est après justement le temps normal que ce projet aurait dû voir le jour, puisque je lui répétais tout à l'heure que depuis 15 ans il y a donc réflexion sur ce sujet et que c'est l'aboutissement au bout de 15 ans. Il n'est pas trop tôt, M. le Président, que nous prenions une décision parce que c'est urgent.

Cette bibliothèque, donc cette Grande bibliothèque, elle a plusieurs avantages. Elle résout bien sûr le problème de diffusion de collections de la Bibliothèque nationale du Québec et de celle de la Bibliothèque centrale de Montréal. Elle dote Montréal d'un lieu nécessaire pour une métropole culturelle. De plus, la solution de la Grande bibliothèque est originale, puisqu'elle favorise l'intégration des fonctions de diffusion des deux bibliothèques existantes tout en prévoyant des activités propres à soutenir l'ensemble des bibliothèques du Québec. En effet, dans une perspective de partage des ressources, la Grande bibliothèque jouera un rôle crucial pour les bibliothèques publiques du Québec. On l'a dit, la Grande bibliothèque sera le navire amiral, une tête de pont, une tête de réseau.

Mais, au-delà des problèmes ponctuels qu'elle règle, la Grande bibliothèque s'inscrit surtout dans une série de mesures qu'il faut prendre pour faire face à l'ère de l'information et du savoir où la lecture, la formation, la transmission des connaissances seront à la base des adaptations nécessaires de notre société.

Le principe étant accepté dans l'esprit — et je m'en félicite — il reste bien sûr certaines modalités à organiser, certaines garanties à réaffirmer pour répondre à des appréhensions exprimées par certains intervenants. Lors de la commission, plusieurs nous ont demandé de nous assurer que le transfert du mandat de diffusion à la Grande bibliothèque ne conduise pas à la disparition de la Bibliothèque nationale. Et, à ce sujet, il est important d'être clair, le concept de Grande bibliothèque n'abolit d'ailleurs aucune des deux institutions. Les parents ne disparaîtront

pas à la naissance de leur enfant. Même si elles mettent en commun une partie de leur fonction de diffusion, chacune des deux institutions conserve son identité respective.

En adhérant au concept de la Grande bibliothèque, la Bibliothèque nationale conserve ses mandats et ses activités, à l'exception de sa fonction de diffusion du patrimoine confié par entente à la Grande bibliothèque. En effet, la Bibliothèque nationale conserve sa mission de conservation et continuera à développer une expertise et à l'exporter au plan international: dépôt légal, bibliographies nationales courantes et rétrospectives, partenariats avec diverses institutions, numérisation d'une partie de ses collections, catalogage avant publication, etc. Pour sa part, la Bibliothèque centrale, en confiant ses collections à la Grande bibliothèque, permet enfin une exploitation optimale de celle-ci. La ville conservera par ailleurs la responsabilité bien sûr exclusive sur son réseau de bibliothèques de quartier.

● (17 h 40) ●

Les commentaires ont été nombreux sur le coût de construction de la Grande bibliothèque. Disons que le coût de ce bâtiment estimé à 75 000 000 \$ n'a rien d'extravagant, je le répète, si l'on le compare à ce qu'ont coûté des édifices similaires construits depuis cinq ans partout dans le monde. Remettons les choses en perspective. Si on le compare avec le financement de la construction d'un cégep de 4 000 étudiants, 68 000 000 \$, ou le coût de la rénovation du Casino de Montréal, 150 000 000 \$, la construction d'une bibliothèque au coût de 75 000 000 \$ n'est franchement pas excessive. Que dire si l'on compare cette construction à celles qui se font dans le domaine privé, la construction du Centre Molson qui a coûté 200 000 000 \$ ou la projection d'un stade de baseball à Montréal au coût de 250 000 000 \$. Il me semble que, pour la culture, on peut investir 75 000 000 \$ dans un édifice.

Quant aux dépenses de la Grande bibliothèque, elles n'auront pas à être totalement assumées dès demain matin. Je le répète, les immobilisations sont des dépenses à long terme, ce 75 000 000 \$ dont le financement va s'échelonner sur plusieurs années. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, autour de 25 000 000 \$, ce qui est réaliste, elles ne commenceront à encourir pleinement qu'après l'ouverture de la Grande bibliothèque, soit avec l'année 2001, année où, il faut le souligner, l'objectif du déficit zéro a été atteint.

Si on fait une comparaison avec la Bibliothèque Gabrielle-Roy, qui est la bibliothèque centrale à Québec, la Grande bibliothèque sera plus petite à quel point en comparaison avec cette dernière. Si on la construisait selon les normes utilisées pour Gabrielle-Roy, en proportion de la population, la Grande bibliothèque devrait être à peu près deux fois et demie plus grande, c'est-à-dire 60 000 m² à 70 000 m².

Certains intervenants aussi ont dit craindre que les Montréalais se trouvent à payer deux fois pour la Grande bibliothèque, comme contribuables de Montréal et comme contribuables Québécois. Pour les Montréalais, l'effort financier au chapitre du fonctionnement sera égal ou inférieur à ce qu'ils paient déjà pour la Bibliothèque

centrale de Montréal. Les Montréalais y gagneront, car la Grande bibliothèque disposera pour ce faire d'un équipement moderne dont la collection sera plus complète. Ils jouiront de services de plus grande qualité au même coût, donc, voire à un coût inférieur.

En conséquence, la construction de la Grande bibliothèque n'influencera pas négativement la situation financière des bibliothèques de quartier à Montréal, et c'est bien sûr que Montréal doit prendre ses responsabilités à cet égard. De toute façon, le niveau exact de la contribution de Montréal sera déterminé non pas unilatéralement par le gouvernement mais par un protocole d'entente établi entre la ville et le gouvernement. Et le protocole fera l'objet d'une consultation publique par les autorités montréalaises.

Pour beaucoup d'intervenants, la Grande bibliothèque pourrait avoir un effet négatif sur les budgets dévolus au réseau des bibliothèques publiques. Cette inquiétude légitime est non fondée et doit obtenir une réponse claire. L'impact de la Grande bibliothèque sur les bibliothèques publiques sera important dans la mesure où celle-ci permettra de créer un élan en faveur de la lecture et du livre. De plus, je m'engage formellement et j'engage ainsi le gouvernement à ce que notre investissement dans la Grande bibliothèque ne se fasse pas au détriment du financement du réseau des bibliothèques publiques.

Le projet de Grande bibliothèque et la politique de la lecture sont tous deux liés à la problématique générale de la lecture dans une société de l'information et du savoir. Mais, en formulant l'engagement global du gouvernement envers la lecture, nous pourrions compter sur une institution nouvelle, solide, un navire amiral de la lecture. La politique de la lecture est presque complétée. Un projet pour consultation dans le milieu sera bientôt présenté en décembre. Ce qui est certain, c'est que la politique de la lecture va être terminée bien avant la Grande bibliothèque qui va ouvrir ses portes en l'an 2000. Je veux être bien claire là-dessus, si notre politique de la lecture et la Grande bibliothèque vont cheminer ensemble, elles vont converger au début de l'année 1998.

La société de l'information. Depuis le temps que je suis responsable du dossier des infomates, j'ai compris qu'il faut avoir une approche nuancée face aux nouvelles technologies. Elles ne feront certainement pas disparaître le monde que nous connaissons actuellement. Il faut se méfier d'une sorte de griserie engendrée par la technique. À chaque apparition d'une nouvelle invention, certains penseurs pressés prédisent la mort des techniques passées. Or, l'histoire nous montre que ce qui se produit est toujours plus nuancé, moins radical que ce qu'on avait imaginé. Les inventions souvent, au lieu de se substituer les unes aux autres, s'accumulent, créant un monde toujours plus complexe. Comme le dit Pierre Lévy, qui est le penseur du cyberspace: «L'invention de l'aspirateur n'a pas chassé le balai.» Les exemples de ce phénomène dans le milieu culturel sont légion. La mort des salles de cinéma, par exemple, a été annoncée au moins deux fois: lors de l'apparition de la télévision et lors de l'invention du magnétoscope. Au contraire, ces deux nouveautés ont décuplé les demandes en images et en productions

cinématographiques. Les maisons de production de films sont devenues de grandes multinationales au coeur des mouvements de fusions commerciales de notre époque.

L'industrie du livre a connu un sort comparable quelque part. Globalement, le nombre de livres produits et vendus n'a cessé d'augmenter dans les dernières années, partout en Occident, malgré l'apparition des photocopieurs et des nouvelles technologies. C'est par des livres d'ailleurs que certains penseurs nous ont paradoxalement annoncé la mort du livre. Plus on s'informe — c'est ma conviction — plus on apprend, plus on lit, plus notre appétit pour le savoir et la lecture s'accroît. Selon les études sur le sujet, lire par plaisir est le meilleur garant du maintien et de l'amélioration des capacités de lecture.

J'ai été frappée de découvrir de récentes statistiques selon lesquelles les Québécois qui fréquentent leurs bibliothèques publiques achètent proportionnellement plus de livres que ceux qui n'y vont jamais. Voilà ce qui devrait rassurer les libraires, par exemple. Les bibliothèques sont leurs alliés et non leurs concurrents. Voilà qui prouve l'importance de développer, bien sûr, les bibliothèques publiques.

Au reste, dans notre monde de communications instantanées, le texte, les livres, l'imprimé en général représentent un mode d'information à part et ils s'avèrent des lieux privilégiés de réflexion, entre autres parce qu'ils respectent éminemment le rythme d'apprentissage de celui ou celle qui les utilise. Aussi, le livre est, et pour longtemps, non seulement plus facile à consulter mais plus accessible que d'autres supports, par exemple le cédérom. C'est pourquoi non seulement le livre et l'écrit ne disparaîtront pas avec l'ère numérique mais ils sont appelés à connaître un nouvel essor. Les supports vont évidemment se multiplier, mais celui du livre va rester.

Voilà pourquoi, partout dans le monde, de grandes bibliothèques sont actuellement construites. C'est d'ailleurs ce que le philosophe français Régis Debray affirmait, et je l'ai cité dans son dernier livre, *Transmettre*, ainsi que le démontre Michel Melot récemment dans *Les Nouvelles Alexandries: Les grands chantiers de bibliothèques dans le monde*, un très beau livre. Voilà pourquoi les efforts très importants qui doivent être consentis par les bibliothèques publiques pour s'adapter au monde du numérique ne devraient pour aucune considération se faire au détriment de l'accessibilité aux livres. Au reste, la numérisation est une opération qui est actuellement très coûteuse et elle pose des problèmes économiques, mais aussi techniques et juridiques que nous avons abordés dans cette commission, par exemple les droits d'auteurs.

Toutes ces questions au coeur du bouillon de culture actuel qui bouleverse tous les domaines touchant de près ou de loin à l'information, l'éducation, le savoir et la culture sont importantes et en même temps bouillonnantes. Aussi, j'adhère à la proposition du CRIM à l'effet que le conseil d'administration de la grande bibliothèque constituera un comité pour évaluer la place des nouvelles technologies de l'information dans le projet de Grande bibliothèque. Si on veut que la Grande bibliothèque devienne une véritable tête de réseau, comme nous le

proposons et comme la CREPUQ notamment l'a suggéré avec insistance, un tel comité nous permettra dès maintenant d'ajuster précisément nos orientations, de réaliser pleinement notre stratégie d'alliance entre le livre et les nouvelles technologies. C'est sans doute un des mérites de la commission, d'avoir mis en relief plusieurs de ces enjeux.

Je voudrais, en terminant, remercier tous les participants qui, par la qualité de leurs interventions, ont permis d'enrichir notre réflexion sur un projet où les citoyens sont au coeur des préoccupations, un projet emballant pour l'entrée du Québec dans le XXI^e siècle. Un merci, M. le Président, renouvelé aux membres du Comité sur le développement d'une grande bibliothèque, MM. Clément Richard, Jacques Panneton, Philippe Sauvageau, Mme Odette Duplessis, M. Louis Gendreau et M. Réjean Savard. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Garon): Je vous remercie, Mme la ministre. Alors, comme nous avons accompli le mandat qui nous avait été assigné, j'ajourne les travaux de la commission pour une séance de travail, à moins que nous soyons convoqués par le leader du gouvernement, à jeudi prochain, le 27, à 15 heures.

(Fin de la séance à 17 h 49)

